

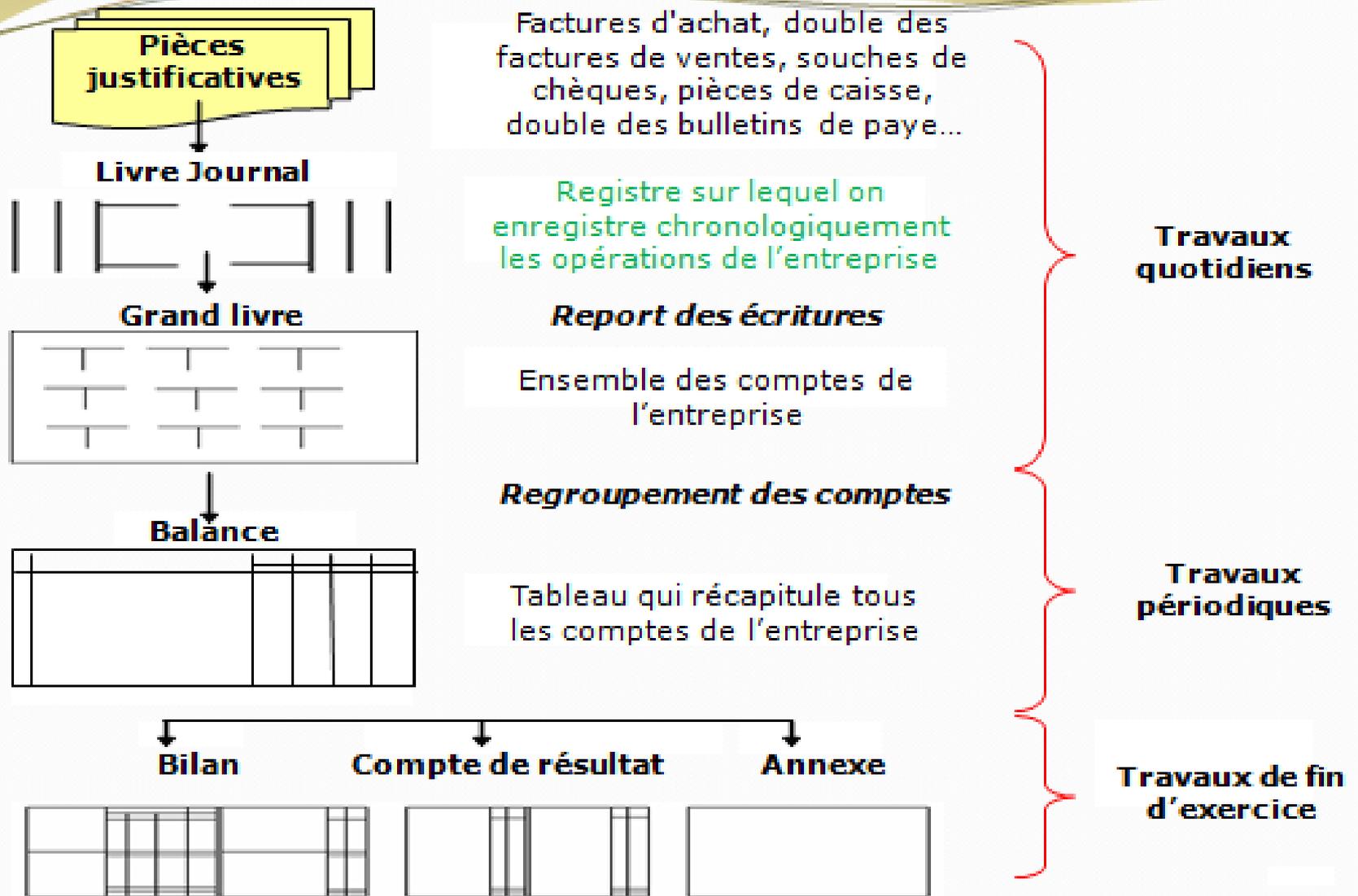
Bibliographie.

- **M. ZEAMARI (2004). *Initiation pratique à la comptabilité générale marocaine.* Ed. Maghrébine.**
- **A. FECHTALI et B. FOUGUIG (2008). *La comptabilité générale des entreprises marocaines, T.1. et T.2.* Ed. consulting.**
- **S. NAJI et K. OUBAL (2004). *Comptabilité générale des entreprises.* Ed. Flashage Impression.**
- **S. KABBAJ et S. YOUSSEF (2012). *Comptabilité générale.* Ed. Edisoft.**
- **A. BOUAZZA (2003). *Comptabilité générale.* Ed. SL: S.N**

Comptabilité générale I.

- **Chapitre 1 : Le bilan, photographie comptable du patrimoine**
- **Chapitre 2 : Le compte de produits et de charges. « CPC ou compte de résultat. »**
- **Chapitre 3 : Le compte, outil d'analyse des opérations**
- **Chapitre 4 : L'organisation comptable générale.**

Schéma de l'organisation du travail comptable.



Bilan normalisé. (PCG)

ACTIF

Actif immobilisé

Éléments dont l'entreprise se sert durablement pour financer ses dépenses...

Actif circulant

Biens et créances n'ayant pas à rester durablement dans l'entreprise...

Trésorerie - actif

Fonds disponibles, chèques à encaisser...

PASSIF

Capitaux propres

Capitaux qui restent durablement et en permanence à la disposition de l'entreprise...

Dettes de financement

Dettes liées à l'exploitation et qui sont constatées pour une durée longue supérieur à un an...

Passif circulant

Ou dettes circulantes, dettes inférieures à un an et qui sont rapidement remboursées...

Trésorerie - passif

Sommes due aux banques...

Le CPC.

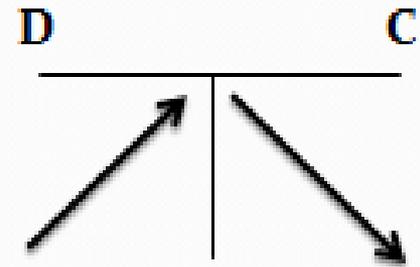
Charges (Classe 6)	Produits (Classe 7)
Activité courante	
Charges courantes	Produits courants
Charges d'exploitation (61)	Produits d'exploitation (71)
Résultat d'exploitation	
Charges financières (63)	Produits financiers (73)
Résultat financier	
RE + RF = Résultat courant	
Activité non courante	
Charges Non courantes (65)	Produits non courants (75)

Fonctionnement des comptes.

Chaque compte augmente du côté où il se situe au bilan ou au compte de résultat.

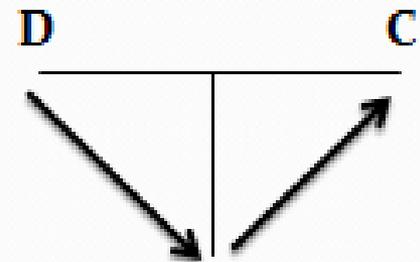
- **Charges et actif = emplois :**

- Augmente au débit
- Baisse au crédit

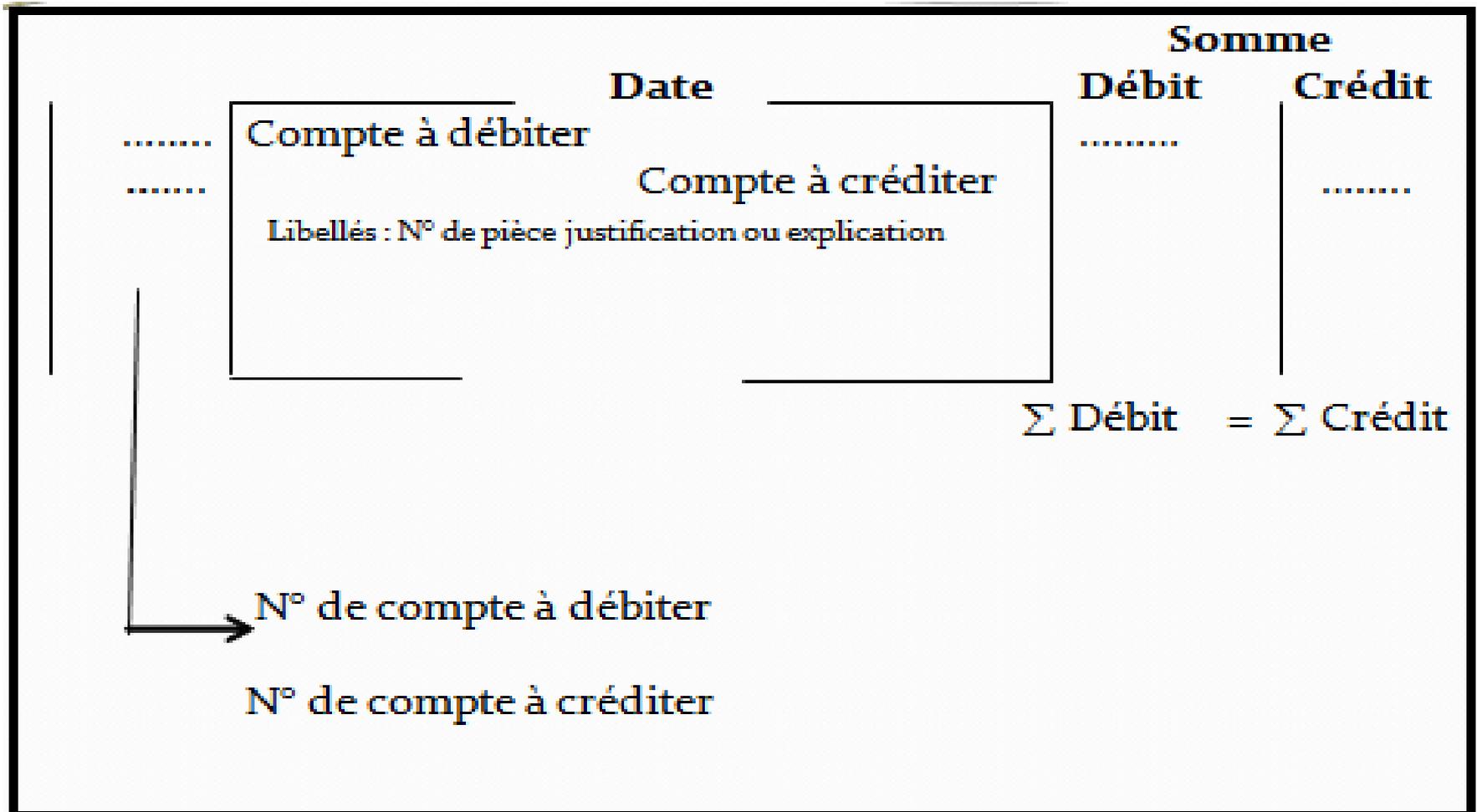


- **Produits et passif = ressources :**

- Augmente au crédit
- Baisse au débit.



Fonctionnement du journal.



Plan comptable schématisé.

Les Comptes de Situation(5 classes)

- » **Classe 1 : comptes de financement permanent**
- » **Classe 2 : comptes d'actif immobilisé**
- » **Classe 3 : comptes d'actif circulant (hors trésorerie)**
- » **Classe 4 : comptes de passif circulant (hors trésorerie)**
- » **Classe 5 : comptes de trésorerie**

Les Comptes de Gestion (3 classes)

- » **Classe 6 : Comptes de Charges**
- » **Classe 7 : Comptes de produits**
- » **Classe 8 : Comptes de résultats**

Les Comptes optionnels (2 classes)

- » **Classe 9 : Comptes analytiques (purement indicatif selon le PCG)**
- » **Classe 0 : Comptes Spéciaux**

Comptabilité générale II.

Partie I – Les opérations de l'entreprise.

- ❑ Chapitre 1 : L'enregistrement comptable des opérations courantes (la facturation).
- ❑ Chapitre 2 : L'enregistrement comptable des opérations courantes (les règlements).

Partie II – Les travaux de fin d'exercice.

- ❑ Chapitre 1 : Les amortissements.
- ❑ Chapitre 2 : Les provisions.
- ❑ Chapitre 3: La régularisation.

Comptabilité générale II.

Partie I – Les opérations de l'entreprise.

Chapitre 1 : L'enregistrement comptable des opérations courantes (facturation).

- 1.1. Réductions commerciales et réductions financières.**
- 1.2. Majorations : T.V.A, le Transport et l'Emballage.**

Chapitre 2 : L'enregistrement comptable des opérations courantes (les règlements).

I- Règlements en espèces ou par chèques

- 1- Règlement en espèces
- 2- Règlement par chèques

II- Le règlement par effets de commerce

- 1- Définition
- 2- Traitement comptable des effets de commerce

III- Les incidents de paiement des effets de commerce

- 1- La prorogation d'échéance
- 2- Avance de fonds
- 3- Les effets impayés.

Partie II – Les travaux de fin d'exercice.

- **Chapitre 1 : Les amortissements.**
- **Chapitre 2 : Les provisions.**
- **Chapitre 3: La régularisation.**

Chapitre 1 : Les amortissements.

- 1. Définition et plan d'amortissement**
- 2. Le mode d'amortissement**
 - a. Linéaire**
 - b. Dégressif**
- 3. La comptabilisation de l'annuité**
 - a. L'amortissement comptable**
 - b. L'amortissement dérogatoire**

Chapitre 2 : Les provisions.

- 1. Les provisions pour dépréciation**
 - a - Définition**
 - b - Comptabilisation**
- 2. Analyse comptable des principales provisions pour dépréciation**
 - a - Cas des immobilisations non amortissables (les terrains et fonds commercial)**
 - b - Cas des titres financiers**
 - c - Cas des stocks**
 - d - Cas des créances**
- 3- Les provisions pour risques et charges.**

Chapitre 3. La régularisation des produits et des charges.

- 1. La régularisation des comptes de charges.**
 - a - Les charges à payer.**
 - b - Les charges constatées d'avance.**

- 2. Régularisation des comptes de produits.**
 - a - Les produits à recevoir.**
 - b - Produits constatés d'avance.**

Partie I – Les opérations de l'entreprise.

- ❑ Chapitre 1 : L'enregistrement comptable des opérations courantes (la facturation).
- ❑ Chapitre 2 : L'enregistrement comptable des opérations courantes (les règlements).

Chapitre 1 : L'enregistrement comptable des opérations courantes (la facturation).

- L'achat et la vente soient deux opérations différentes, mais elles reflètent une même réalité, à savoir le **transfert de propriété** du vendeur à l'acheteur.
- L'enregistrement de ces opérations dans les comptes du vendeur et de l'acheteur exige au préalable l'établissement d'un écrit par le commerçant, cet écrit constate le montant que le client doit au fournisseur ce document s'appelle « **la facture** »,
- C'est une pièce justificative de la comptabilité générale de ces deux partenaires économiques.

Chapitre 1 : L'enregistrement comptable des opérations courantes (la facturation).

- La loi n°30-85 relative à la T.V.A stipule dans son article 37 relatif à la facturation que :
- **« Les personnes effectuant les opérations soumises à la taxe sont tenus de délivrer à leur acheteurs ou clients des factures ou mémoires sur lesquels elles doivent obligatoirement mentionner des indications habituelles d'ordre commercial ».**
- Comme prévu par l'article 37 de la loi n°3-85 relative à la T.V.A, la facture doit contenir un certain nombre d'informations : (d'ordre général et d'ordre comptable.)

I- Présentation d'une facture.

Présentation d'une facture

S. A DAHBI
Derb My CHERIF
CASABLANCA
Tél : 05-24-61-99-30
Fax : 05-24-61-83-84
Patente : 61987857
Identification TVA 0027

Casablanca, le 23 novembre 2013

FACTURE N° A212

DOIT

Mr TALBI
26 Avenue des FAR
Casablanca

V/Commande N°0023.

N°	Designation	Unite	Quantité	Prix Unitaire	Montant
01	Moulures de décoration 22 m profil P 12	pièce	70	23,40	163,8
02	Salive chêne massif 10 x 10 L 250	pièce	14	261,00	3654
	Règlement de la présente facture à 65 jours				
				MONTANT H.T Remise 15 %	3817,8
				Net commercial Escompte 1 %	3245,13
				Net Financier	3212,68

Mentions obligatoires dans une facture.

- Nom ou raison sociale et adresse du fournisseur;
- Forme juridique et montant du capital pour les sociétés;
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce;
- Numéro d'affiliation à la CNSS;
- Numéro de l'impôt des patentes;
- Identification fiscale ;
- Date et numéro d'ordre de la facture;
- Nom et adresse du client;
- Détail de la facturation (désignations, quantités...)
- Prix établi en dirhams (ou en devises)
- Eventail R.R.R accordés au moment de la vente;
- Mentions relatives aux conditions de vente;
- Mentions relatives aux conditions de règlement;
- Total HT, TVA et montant TTC.

I- Présentation d'une facture.

Réductions

Réductions Commerciales Réduction Financière

- Rabais
- Remises
- Ristournes
- Escompte financier ou
- Escompte de règlement

Majorations

T.V.A Transport Emballages

II – Les réductions

Il y a deux types de réduction : les réductions commerciales et une réduction financière.

1- Les réductions commerciales (R.C)

1-1 Définitions :

* **Rabais** : accordés par l'entreprise à ses clients pour :

- Retard de livraison.
- Défaut de qualité ou marchandise non conforme.

* **Remises** : accordées par l'entreprise à ses clients pour :

- La qualité du client (fidélité).
- L'importance des quantités achetées.

* **Ristournes**: réductions de fin d'année, accordées par l'entreprise à ses clients les plus fidèles sur le chiffre d'affaires d'une période (année, trimestre ...)

Calcul des réductions (en cascade).

Prix brut

- Réductions commerciales

= Net commercial (1)

- Réductions commerciales

= Net commercial (2)

- Escompte de règlement

= Net financier (PHT)

+ TVA

= **PTTC (Net à payer)**

1-2 Méthode de calcul.

- Les réductions commerciales (**R.C**) sont déduites en premier sur le montant brut (**M.B**) (quantité * prix H.T) d'une facture, ce qui nous donne le net commercial (**N.C**).

- **$NC = MB - RC$ (R.R.R)**

- **$RC = MB * \text{taux de réduction.}$**

- **Exemple 1:**

MB	= 200 000
REM 10%	= 20 000 (200 000 X 10%)
NC	= 180 000

- ***1-3 Traitement comptable.***
- Deux cas sont à distinguer :
 - ❑ Réduction commerciales sur facture « facture Doit ».
 - ❑ Réduction commerciales hors facture « facture Avoir » ou « note de crédit ».
- **1-3-1 Réduction commerciales sur facture « facture Doit ».**
- Dans ce cas, les réductions commerciales ne sont pas comptabilisées. Seul le dernier net commercial est comptabilisé.

1-3-1 Réduction commerciales sur facture « facture Doit ».

- **Exemple 2 :**

Le 06/03 : vente de marchandises à crédit au client SAID, sachant que :

- MB: 50 000,
- Remise 10%
- N° de Facture : 25.

On vous demande de dresser la facture et de journaliser l'écriture comptable chez le fournisseur et chez le client SAID.

Etablissement de la facture.

Facture n°25	
MB	= 50 000
Rem 10%	= 5 000
NC	= 45 000

1-3-1 Réductions commerciales sur facture « facture Doit ».

Pour le fournisseur

3421	Clients	06/03	45 000	
7111	Ventes de marchandises			45 000
	Facture n°25			

Pour le client

6111	Achats de marchandises	06/03	45 000	
4111	Fournisseurs			45 000
	Facture n°25			

- **Exemple 3 :**
- On vous communique les informations suivantes :
- 04/05 : Ventes de produits finis au client JALIL.
- MB : 45 000; Remise 8% et 4%.
- Cette vente est réglée moitié au comptant par chèque bancaire et le reste à crédit (Facture n°29).
- On vous demande de dresser la facture et de journaliser l'écriture comptable chez le fournisseur et chez le client JALIL.

Etablissement de la facture.

Facture n°29

MB = 45 000

Rem 8% = 3600 (45 000 X 8%)

NC₁ = 41400

Rem 4% = 1656 (41400 X 4%)

NC₂ = 39744

Pour le fournisseur

		04/05		
3421	Clients		19872	
5141	Banque		19872	
7121		ventes de PF		39744
	Facture n°29			

Pour le client

		04/05		
6121/6111	Achats de MP/M/ses		39744	
4411		Fournisseur		19872
5141		banque		19872
	Facture n°29			

1-3-2 Réductions commerciales hors facture : (facture Avoir).

- Dans ce cas, les réductions commerciales doivent être comptabilisées dans des comptes spécifiques.
- Dans le cas de **marchandises** par exemple, les réductions commerciales sont comptabilisées dans les comptes suivants :

Pour le fournisseur			
7119 3421	R.R.R accordés par l'E/se Clients Avoir n°	R	R
Pour le client			
4411 6119	Fournisseurs R.R.R Obtenus/achats de marchandises Avoir n°	R	R

1-3-2 Réductions commerciales hors facture : (facture Avoir).

- Quelques précisions :
- Dans le cas de matières premières, de fournitures et de produits finis, les comptes de R.R.R sont :
 - ☐ **7129 : R.R.R accordés par l'entreprise (à débiter) (7119 pour marchandises) .**
 - ☐ **6129 : R.R.R obtenus sur achats de matières et fournitures (à créditer). (6119 pour marchandises)**
- Pour ces opérations, on doit tenir compte de la TVA (voir plus loin.)

1-3-2 Réductions commerciales hors facture : (facture Avoir).

- Dans le cas de matières premières, de fournitures et de produits finis, les comptes de R.R.R sont :

Pour le fournisseur			
7129	_____ date _____ R.R.R accordés par l'entreprise	R	
3421	_____ Clients _____ Facture n° _____		R
Pour le client			
4411	_____ date _____ Fournisseur	R	
6129	_____ R.R.R obtenus/achats de mat et four _____ Facture n° _____		R

1-3-2 Réductions commerciales hors facture : (facture Avoir).

- **Exemple 3 :**
- On vous communique les informations suivantes :
- 07/08 : ventes de marchandises à crédit au client SAÏD. MB : 50 000; Remise 5% (facture n°2051).
- 10/08 : le client SAÏD demande et obtient un rabais exceptionnel de 10% (Avoir n°950).
- On vous demande d'établir les factures Doit et Avoir et de comptabiliser ces opérations au journal fournisseur et au journal client SAÏD.

Etablissement de la facture Doit.

07/08 Facture n°2051

MB = 50 000

Rem 5% = 2500

NC = 47500

- Pour le fournisseur

		07/08		
3421	Clients		47500	
7111	Ventes de M/ses			47500
	Facture n° 2051			

- Pour le client

		07/08		
6111	Achats de M/ses		47500	
4411	Fournisseurs			47500
	Facture n° 2051			

10/08: Facture avoir n°950

Rabais = $47500 \times 10\% = 4750$

- Pour le fournisseur

		10/08		
7119	R.R.R accordés		4750	
3421	Clients			4750
	avoir n°950			

- Pour le client

		10/08		
4411	Fournisseurs		4750	
6119	R.R.R Obtenus/achats de m/ses			4750
	avoir n°950			

Application 1.

- La société **Irone Steal** est spécialisée dans la transformation de bielles de fer en fer à béton pour les entreprises de BTP.
- La société **Irone Steal** vous communique les informations suivantes concernant l'exercice 2011 :
- Le 18/11** Réception de la part de la société SONACID d'une facture n° F/71 relative à l'achat de bielles : MB 30.000dhs, payée à crédit. La facture contient une remise de 10% sur le MB.
- Le 02/12** Réception de l'Avoir n° AV11 pour l'omission d'une remise supplémentaire de 2% sur la facture n° F/71.
- Passez les écritures au journal de l'entreprise **Irone Steal**. (Nb. dans ce cas, vous êtes le client.)

Correction.

Facture N° F/7	
MB	= 30 000
Rem 10%	= 3 000
NC	= 27 000

	18/11		
6121	Achats de MP	27000	
4411	Fournisseur		27000
	facture n° F/71		

4411	Fournisseurs	02/12	540
6129	R.R.R. obt/achats de mat et four		540
	avoir n°AV11		

Facture n° F/7	
MB	= 30 000
Rem 10%	= 3000
NC	= 27000

02/12 : Facture avoir n°AV11
remise = 27000 X 2% = 540

Remarque 1 :

- En fin d'exercice, le solde du compte "6119" RRR obtenues est viré au compte d'achat correspondant et ainsi le solde du compte d'achat est identique dans les deux cas (réductions obtenues sur facture ou hors facture).

611 Achats de marchandises	
X	
X	
X	6119 RRR obtenus sur achats de m/ses

Remarque 2 :

- En fin d'exercice, le solde du compte "7119" RRR accordés par l'entreprise est viré au compte de vente correspondant. Après cette écriture, le solde du compte vente représente les ventes nettes.

7111 Ventes de marchandises	
7119 RRR accordés par l'entreprise	X X X

2- Réduction financière : escompte de règlement ou financier.

2-1 Définition

- C'est une réduction accordée par l'entreprise à ses clients pour règlement au comptant ou règlement anticipé (avant l'échéance).

2-2 Calcul de l'escompte

- Généralement, l'escompte est placé après les réductions commerciales et calculé donc sur le net commercial NC.

$$\text{NF} = \text{NC} - \text{Escompte}$$

$$\text{Escompte} = \text{Dernier NC} * \text{taux d'escompte.}$$

- Au cas où il n'y a pas de réductions commerciales, l'escompte est calculé sur le montant brut MB.

Exemple.

MB = 20 000

Rem 5% = 1000

NC = 19 000

Escompte 3% = 570 (19000 X 3%)

NF = 18 430

2-3 Traitement comptable.

- L'escompte de règlement est **toujours** comptabilisé (facture Doit ou Avoir).

❑ ***Pour le fournisseur*** : au débit du compte :
6386 escompte accordé.

❑ ***Pour le client*** : au crédit du compte :
7386 escompte obtenu.

- Nb. Pour ces opérations, on doit tenir compte de la TVA (voir plus loin.)

- **Exemple 4 :**
- 08/09 : Ventes de marchandises au comptant par chèque bancaire au client AHMED comme suit :
- MB: 32000,
- Remise 8%,
- Escompte 2% (facture n°5350).
- Dresser la facture, et journaliser chez le fournisseur et chez le client AHMED.

Etablissement de la facture Doit.

Facture n°5350

MB = 32000

Rem 8% = 2560

NC = 29440

Escompte 2% = 588,8

NF = 28851,2

Pour le fournisseur

08/09

5141
6386
7111

Banque
Escomptes accordés
Ventes de M/SES
Facture n°5350

28851,2
588,8

29440

Pour le client

08/09

6111
5141
7386

Achats de M/SES
banques
Escomptes obtenus
Facture n°5350

29440

28851,2
588,8

Cas spécial : Retour de marchandises.

- Exemple 4 (suite) : **(Il faut inverser l'écriture.)**
- 12/09 : Le client AHMED retourne une partie des marchandises livrées le 08/09, montant brut est de **2000**. (Facture d'Avoir n° 302)
- Etablir la facture d'Avoir et journaliser chez le fournisseur et chez le client AHMED.
- Rappel :

Facture n°5350	
MB	= 32000
Rem 8%	= 2560
NC	= 29440
Escompte 2%	= 588,8
NF	= 28851,2

Etablissement de la facture d'AVOIR.

Facture d'avoir n°302	
MB	= 2000
Rem 8%	= <input type="text"/>
NC	= <input type="text"/>
Escompte 2%	= <input type="text"/>
NF	= <input type="text"/>

Etablissement de la facture d'AVOIR.

Facture d'avoir n°302

MB = 2000

Rem 8% = 160

NC = 1840

Escompte 2% = 36,8

NF = 1803,2

- Pour le fournisseur

		12/09	
7111	Ventes de M/SES	1840	
5141	Banques		1803,2
6386	Escomptes accordés		36,8
d'avoir n° 302			

- Pour le client

		12/09	
5141	Banque	1803,2	
7386	Escomptes obtenus	36,8	
6111	Achats de M/SES		1840
d'avoir n° 302			

EXERCICE :

La SOMACA a effectué avec le garage HAKAM et le garage AUTO HALL, tous les deux concessionnaires automobiles, les opérations suivantes :

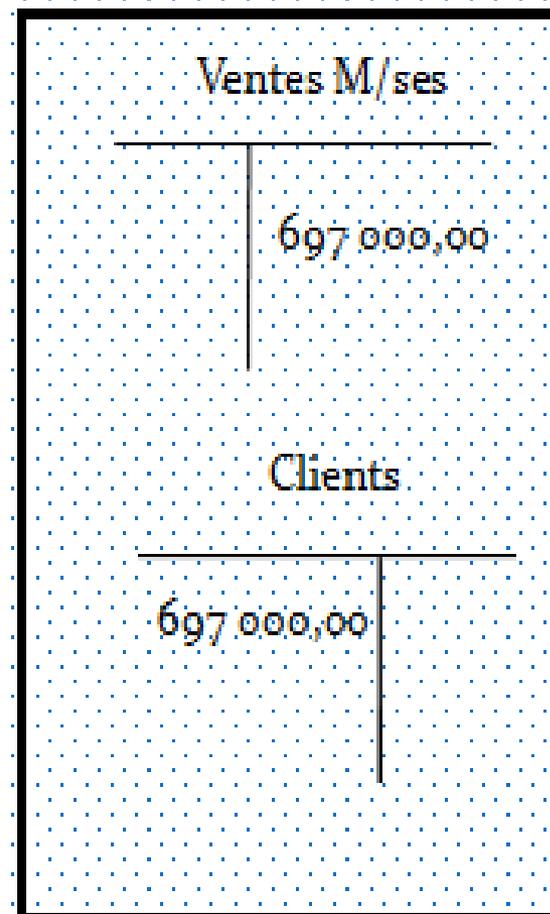
- ❑ Le 04 février, livré à AUTO HALL : 2 FIAT UNO 45 S au prix unitaire brut de 90 000 DH et 2 camions MITSUBISHI à 320 000 DH l'un ; remise 15 % ; Facture n° V613415.
- ❑ Le 15 février, livré au garage HAKAM : 5 Renault 19 Chamade au prix unitaire brut de 160 000 DH ; 4 Renault CLIO au prix unitaire brut de 180 000 DH. Remise 10 % Escompte 5 % ; Facture n° 613416.
- ❑ Le 17 février, AUTO HALL retourne une Fiat UNO 45 S qui présente des défauts de montage. Avoir N° AVO5.
- ❑ Le 26 février, Adressé au garage HAKAM l'avoir N° AVO6, rabais de 10 % sur les CLIO livrées le 15 février. Ces dernières ont été facturées toutes options alors qu'elles sont normales.

Enregistrer les opérations ci-dessus dans les journaux de la SOMACA, AUTO HALL et HAKAM après établissement des factures adéquates.

Chez SOMACA:

- ❑ Le 04 février ; livré à AUTO HALL : 2 FIAT UNO 45 S au prix unitaire brut de 90 000 DH et 2 camions MITSUBISHI à 320 000 DH l'un ; remise 15 % ; Facture n° V613415.

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
FIAT UNO	2	90 000,00	180 000,00
CAMIONS MITSUBISHI	2	320 000 ,00	640 000,00
TOTAL BRUT			820 000,00
Remise 15 %			123 000,00
Net commercial			697 000,00

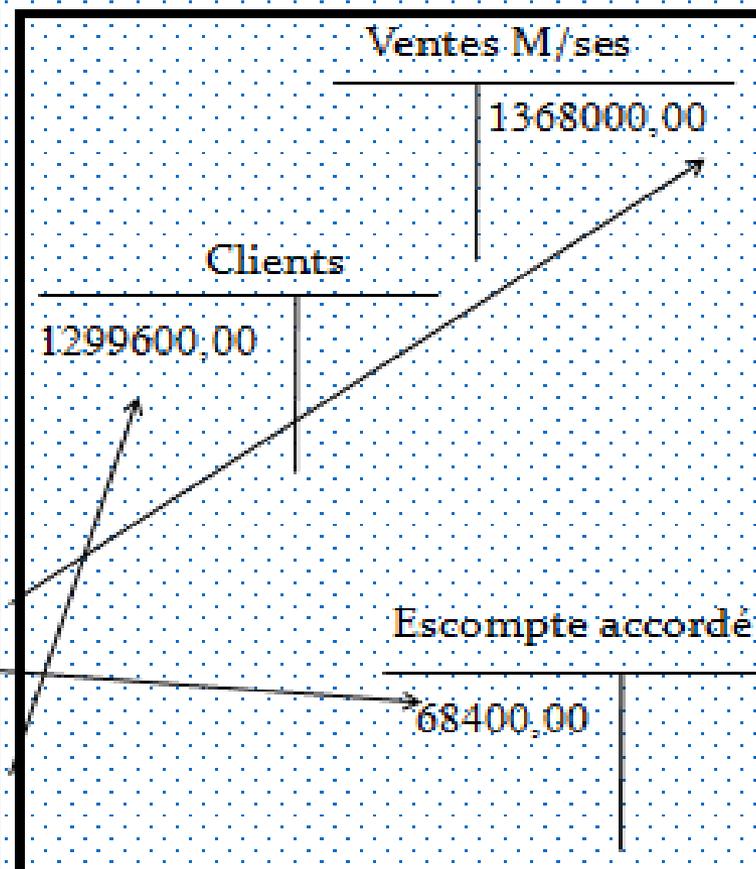


L'enregistrement au journal de la somaca :

		04 février		
3421		Clients	697 000,00	
	7111	Ventes de marchandises		697 000,00
		15 février		
3421		Clients	1 299 600,00	
6386		Escomptes accordés	68 400,00	
	7111	Ventes de marchandises		1 368 000,00
		17 février		
7111		Ventes de marchandises	76 500,00	
	3421	Clients		76 500,00
		26 février		
7119		RRR accordés par l'entreprise	64 800,00	
	3421	Escompte accordé Clients		3240
				61 560,00

- ❑ Le 15 février, livré au garage HAKAM : 5 Renault 19 Chamade au prix unitaire brut de 160 000 DH ; 4 Renault CLIO au prix unitaire brut de 180 000 DH. Remise 10 % Escompte 5 % ; Facture n° 613416.

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
RENAULT CHAMADE	5	160 000,00	800 000,00
RENAULT Clio	4	180 000,00	720 000,00
TOTAL BRUT			1 520 000,00
Remise 10 %			152 000,00
Net commercial			1368 000,00
Escompte 5 %			68 400,00
Net financier			1 299 600,00



L'enregistrement au journal de la somaca :

		04 février		
3421		Clients	697 000,00	
	7111	Ventes de marchandises		697 000,00
		15 février		
3421		Clients	1 299 600,00	
6386		Escomptes accordés	68 400,00	
	7111	Ventes de marchandises		1 368 000,00
		17 février		
7111		Ventes de marchandises	76 500,00	
	3421	Clients		76 500,00
		26 février		
7119		RRR accordés par l'entreprise	64 800,00	
	3421	Escompte accordé Clients		3240 61 560,00

❑ Le 17 février, AUTO HALL retourne une Fiat UNO 45 S qui présente des défauts de montage. Avoir N° AVO5.

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
FIAT UNO	2	90 000,00	180 000,00
CAMIONS MITSUBISHI	2	320 000 ,00	640 000,00
TOTALBRUT			820 000,00
Remise 15 %			123 000,00
Net commercial			697 000,00

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
FIAT UNO	1	90 000,00	90 000,00
TOTAL BRUT			90 000,00
Remise 15 %			13500,00
Net commercial			76500,00

Clients
76500,00

Ventes M/ses
76500,00

L'enregistrement au journal de la somaca :

		04 février			
3421		Clients		697 000,00	
	711		Ventes de marchandises		697 000,00
		15 février			
3421		Clients		1 299 600,00	
6386		Escomptes accordés		68 400,00	
	711		Ventes de marchandises		1 368 000,00
		17 février			
711		Ventes de marchandises		76 500,00	
	3421		Clients		76 500,00
		26 février			
719		RRR accordés par l'entreprise		64 800,00	
	3421		Escompte accordé Clients		3240
					61 560,00

- ❑ Le 26 février ; Adressé au garage HAKAM l'avoir N° AVO6, rabais de 10 % sur les CLIO livrées le 15 février. Ces dernières ont été facturées toutes options alors qu'elles sont normales. **(6386 Escompte accordé à ajouter dans le journal)**

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant	Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
RENAULT CHAMADE	5	160 000,00	800 000,00	RENAULT Clio	4	180 000,00	720 000,00
RENAULT Clio	4	180 000,00	720 000,00	TOTAL BRUT			720 000,00
TOTAL BRUT			1 520 000,00	Remise 10 %			72 000,00
Remise 10 %			152 000,00	Net commercial			648 000,00
Net commercial			1 368 000,00	Rabais 10 %			64 800,00
Escompte 5 %			68 400,00	Escompte 5% (64800X0,05)			3 240,00
Net financier			1 299 600,00	Net financier			61 560,00

Clients

61 560,00

Escompte accordé

3 240,00

RRR accordé

64 800,00

L'enregistrement au journal de la somaca :

		04 février		
3421		Clients	697 000,00	
	711	Ventes de marchandises		697 000,00
		15 février		
3421		Clients	1 299 600,00	
6386		Escomptes accordés	68 400,00	
	711	Ventes de marchandises		1 368 000,00
		17 février		
711		Ventes de marchandises	76 500,00	
	3421	Clients		76 500,00
		26 février		
719		RRR accordés par l'entreprise	64 800,00	
	3421	Escompte accordé Clients		3240
				61 560,00

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant	Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
RENAULT CHAMADE	5	160 000,00	800 000,00	RENAULT Clio	4	180 000,00	720 000,00
RENAULT Clio	4	180 000,00	720 000,00	TOTAL BRUT			720 000,00
TOTAL BRUT			1 520 000,00	Remise 10 %			72 000,00
Remise 10 %			152 000,00	Net commercial			648 000,00
Net commercial			1 368 000,00	Rabais 10 %			64 800,00
Escompte 5 %			68 400,00	Escompte 5% (64800X0,05)			3 240,00
Net financier			1 299 600,00	Net financier			61 560,00

Clients

61 560,00

Escompte accordé

3 240,00

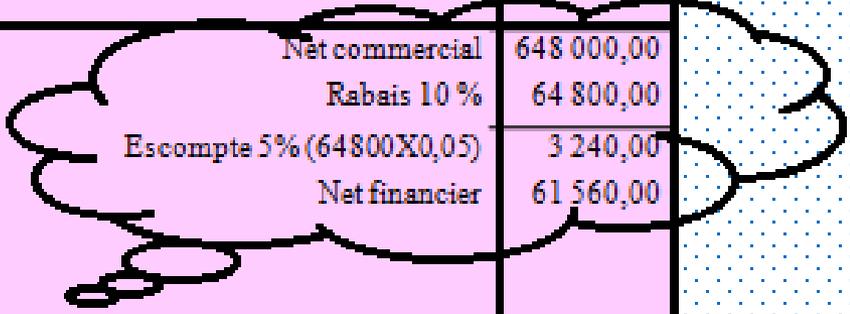
RRR accordé

64 800,00

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
RENAULT Clio	4	180 000,00	720 000,00
TOTAL BRUT			720 000,00
Remise 10 %			72 000,00
Net commercial			648 000,00
Escompte 5 %			32 400,00
Net financier			615 600,00

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
RENAULT Clio	4	180 000,00	720 000,00
TOTAL BRUT			720 000,00
Remise 10 %			72 000,00
Net commercial 1			648 000,00
Rabais 10 %			64 800,00
Net commercial 2			583 200,00
Escompte 5 %			29 160,00
Net financier			554 040,00

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
RENAULT Clio	4	180 000,00	720 000,00
TOTAL BRUT			720 000,00
Remise 10 %			72 000,00
Net commercial			648 000,00
Rabais 10 %			64 800,00
Escompte 5 % (64800X0,05)			3 240,00
Net financier			61 560,00



Facture n° V613415 Pour Auto Hall

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
FIAT UNO	2	90 000,00	180 000,00
CAMIONS MITSUBISHI	2	320 000,00	640 000,00
TOTAL BRUT			820 000,00
Remise 15 %			123 000,00
Net commercial			697 000,00

L'avoir N° AVO5 Pour Auto Hall

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
FIAT UNO	1	90 000,00	90 000,00
TOTAL BRUT			90 000,00
Remise 15 %			13 500,00
Net commercial			76 500,00

Facture n° V613416 Pour Hakam

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
RENAULT CHAMADE	5	160 000,00	800 000,00
RENAULT Clio	4	180 000,00	720 000,00
TOTAL BRUT			1 520 000,00
Remise 10 %			152 000,00
Net commercial			1 368 000,00
Escompte 5 %			68 400,00
Net financier			1 299 600,00

L'avoir N° AVO6 Pour Hakam

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
RENAULT Clio	4	180 000,00	720 000,00
TOTAL BRUT			720 000,00
Remise 10 %			72 000,00
Net commercial			648 000,00
Rabais 10 %			64 800,00

L'enregistrement au journal de la somaca :

		04 février		
3421		Clients	697 000,00	
	7111	Ventes de marchandises		697 000,00
		15 février		
3421		Clients	1 299 600,00	
6386		Escomptes accordés	68 400,00	
	7111	Ventes de marchandises		1 368 000,00
		17 février		
7111		Ventes de marchandises	76 500,00	
	3421	Clients		76 500,00
		26 février		
7119		RRR accordés par l'entreprise	64 800,00	
	3421	Escompte accordé Clients		3 240
				61 560,00

Le journal du garage AUTO HALL.

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
FIAT UNO	2	90 000,00	180 000,00
CAMIONS MITSUBISHI	2	320 000 ,00	640 000,00
TOTAL BRUT			820 000,00
<u>04/02</u>		Remise 15 %	123 000,00
		Net commercial	697 000,00

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
FLAT UNO	1	90 000,00	90 000,00
TOTAL BRUT			90 000,00
<u>17/02</u>		Remise 15 %	13500,00
Net commercial			76500,00

04 février

611		Achats de marchandises		697 000,00
	4411		Fournisseurs	697 000,00

17 février

4411		Fournisseurs		76 500,00
	6111		Achats de marchandises	76 500,00

JOURNAL DU GARAGE HAKAM.

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant	Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant	
RENAULT CHAMADE	5	160 000,00	800 000,00	RENAULT Clio	4	180 000,00	720 000,00	
RENAULT Clio	4	180 000,00	720 000,00			TOTAL BRUT	720 000,00	
			TOTAL BRUT			Remise 10 %	72 000,00	
			Remise 10 %			Net commercial	648 000,00	
			Net commercial			Rabais 10 %	64 800,00	
<u>15/02</u>			1 368 000,00	<u>26/02</u>			Escompte 5% (64800X0,05)	3 240,00
			Escompte 5 %			Net financier	61 560,00	
			Net financier					
			1 299 600,00					

		15 février	
611		Achats de marchandises	1368000,00
	441	Fournisseurs	1299600,00
	7386	Escomptes obtenus	68400,00
		26 février	
	441	Fournisseurs	61560,00
	7386	Escompte obtenu	3240,00
	619	RRR obtenus sur achats de marchandises	64800,00

Les acomptes.

LES ACOMPTES SUR ACHATS (chez le client):

- Les acomptes sur achats sont inscrits au compte :
 - « **3411 FOURNISSEURS - ACOMPTES ET AVANCES VERSES SUR COMMANDE D'EXPLOITATION** ».
- Ce compte est **débité** des avances faites par l'entreprise à son fournisseur et soldé lors de l'établissement de la facture.
- **J'accorde une créance à mon fournisseur.**

LES ACOMPTES SUR VENTES (chez le fournisseur):

- Les acomptes sur ventes sont enregistrés dans le compte :
 - « **4421 CLIENTS - ACOMPTES ET AVANCES RECUS SUR COMMANDE EN COURS** ».
- Ce compte est **crédité** du montant des avances reçues des clients et soldé lors de l'établissement de la facture.
- **J'ai une dette envers mon client.**

Exemple :

- Le 05 février , j'ai reçu une avance, en espèce de 2350 DH de mon client ALI sur une commande qu'il m'avait fait (Reçu N° 312).
- Le 08 février , j'envoie à ALI la facture définitive n° FA1 : Brut 10 000 DH ; Remise 10 % ; Escompte 2 % .
- On vous demande de passer les écritures comptables nécessaires chez l'entreprise après établissement de la facture.

Brut	10 000,00
Remise 10 % (-)	1 000,00
Net commercial =	9 000 ,00
Escompte 2 % (-)	180,00
Net financier =	8 820 ,00

L' enregistrement au journal de l'entreprise.

		05 février			
5161		Caisse	2350,00		
	4421	Clients-Acomptes et avances reçus/commande en cours		2 350 ,00	
		Reçu n°312			
		08 février			
4421		Clients-Acomptes et avances reçus/commande en cours	2350 ,00		
3421		Clients	6 470,00		
6386		Escomptes accordés	180,00		
	711	Ventes de marchandises Facture n° FA1		9 000,00	

Exercice.

•En mars 2011, l'entreprise Les COMPTOIRS DU MAROC a réalisé les opérations suivantes :

Le 06 mars, adressé la facture n° 19455 au client ETS SLAOUI :

1 fraiseuse électrique 120 000 DH

1 jeu de limes de marteaux 1 250 DH

Remise 5 %, facture payable sous huitaine.

Le 08 mars, adressé l'avoir n° 125/C au client ETS SLAOUI pour l'omission d'un escompte de 2 % sur la facture n° 19455.

Le 10 mars, versé à la société SOMEM un acompte de 4 210 DH sur une commande à exécuter plus tard (Pièce de caisse n° 120).

Le 15 mars, reçu de la société SOMEM la facture n° A96100 :

2 scies électriques à 20 500 DH l'une

500 pioches à 150 DH l'une

500 pelles à 100 DH l'une.

Le 26 mars, reçu de la société SOMEM l'avoir N° 126/F relatif à l'omission d'une remise de 15 % sur la facture s/n° A96100 .

•Etablir les factures et journaliser chez l'entreprise Les C du Maroc.

Le 06 mars, adressé la facture n° 19455 au client ETS SLAOUI :

1 fraiseuse électrique 120 000 DH

1 jeu de limes de marteaux 1 250 DH

Remise 5 %, facture payable sous huitaine.

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Fraiseuse	1	120 000,00	120 000,00
Jeu de limes de marteaux	1	1 250,00	1 250,00
		TOTAL BRUT	121 250,00
		Remise 5 %	6 062,50
Net commercial			115 187,50

		06 mars	
3421		Clients	115 187,50
	7111	Ventes de marchandises	115 187,50
		facture n° 19455	

Le 08 mars, adressé l'avoir n° 125/C au client ETS SLAOUI pour l'omission d'un escompte de 2 % sur la facture n° 19455.

Éléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Fraiseuse	1	120 000,00	120 000,00
Jeu de limes de marteaux	1	1 250,00	1 250,00
		TOTAL BRUT	12 1250,00
		Remise 5 %	6 062,50
		Net commercial	115 187,50

Avoir n° 125/C
$\text{Escompte } 2\% = 115\ 187,50 \times 2\%$ $= 2\ 303,75 \text{ DH}$

		08 mars		
6386		Escomptes accordés		2 303,75
	3421	facture n° 19455	Clients	2 303,75

**Le 10 mars, versé à la société SOMEM un acompte de 4 210
DH sur une commande à exécuter plus tard
(Pièce de caisse n° 120).**

		10 mars		
3411		Frs - avances et acomptes versés sur commande d'exploitation	4 210,00	
	5161	Caisse		4 210,00
		Pièce de caisse n° 120		

Le 15 mars, reçu de la société SOMEM la facture n° A96100 :
 2 scies électriques à 20 500 DH l'une
 500 pioches à 150 DH l'une
 500 pelles à 100 DH l'une.

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Scies électriques	2	20 500,00	41 000,00
Pioches	500	150	75 000,00
Pelles	500	100	50 000,00
		TOTAL BRUT	166 000,00
Acompte à déduire			4 210,00

		15 mars	
611		Achats de marchandises	166 000,00
	4411	Fournisseurs	161 790,00
	3411	Frs - avances et acomptes versés sur commande d'exploitation facture n° A96100	4 210,00

Le 26 mars, reçu de la société SOMEM l'avoir N° 126/F relatif à l'omission d'une remise de 15 % sur la facture s/n° A96100 .

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Scies Elec	2	20 500,00	41 000,00
Pioches	500	150	75 000,00
Pelles	500	100	50 000,00
TOTAL BRUT			166000,00
Acompte à déduire			4 210,00
Net à payer			161790,00

Avoir n° 126/F
Remise 15 % = 166000,00 X 15 %
= 24 900,00 DH

		26 mars	
4411		Fournisseurs	24 900,00
	6119	Rabais , remises et ristournes obtenus sur achats de m/ses	24 900,00

Facture n° 19455

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Fraiseuse	1	120 000,00	120 000,00
Jeu de limes de marteaux	1	1 250,00	1 250,00
TOTAL BRUT			121 250,00
Remise 5 %			6 062,50
Net commercial			115 187,50

Avoir n° 125/C
Escompte 2% = (115187,50 X 2 %) = 2 303,75 DH

Facture n° Ag6100

Eléments	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Scies électriques	2	20 500,00	41 000,00
Pioches	500	150	75 000,00
Pelles	500	100	50 000,00
TOTAL BRUT			166 000,00
Acompte à déduire			4 210,00
Net à payer			161 790,00

Avoir n° 126/F
Remise 15% = (166000,00 X 15 %) = 24 900,00 DH

Journal de l'entreprise Les Comptoirs du Maroc.

		06 mars		
3421		Clients		115 187,50
	7111	Ventes de marchandises		115 187,50
		08 mars		
6386		Escomptes accordés		2 303,75
	3421	Clients		2 303,75
		10 mars		
3411		Frs - avances et acomptes versés sur commande d'exploitation		4 210,00
	5161	Caisse		4 210,00
		15 mars		
6111		Achats de marchandises		166 000,00
	4411	Fournisseurs		161 790,00
	3411	Frs - avances et acomptes versés sur commande d'exploitation		4 210,00
		26 mars		
4411		Fournisseurs		24 900,00
	6119	Rabais , remises et ristournes obtenus sur achats de m/ses		24 900,00

Présentation d'une facture (Majorations.)

Réductions

Réductions Commerciales Réduction Financière

- Rabais
- Remises
- Ristournes
- Escompte financier ou
- Escompte de règlement

Majorations

T.V.A Transport Emballages

1- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

1-1- Définition.

- Instituée en 1985, la TVA est une **taxe indirecte**, de consommation qui s'applique :
 1. Aux opérations de nature industrielle, commerciale, artisanale ou relevant de l'exercice d'une profession libérale, accomplies au Maroc.
 2. Aux opérations d'importation.
- La TVA constitue la principale recette fiscale de l'État.

1- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

1-2- Calcul de la TVA . (Exemple 20%)

$$\text{HTVA} + \text{T.V.A} = \text{T.T.C}$$

$$8820 + 1764 = 10\ 584$$

$$\text{HTVA} + (\text{HTVA} \times t) = \text{TTC}$$

$$8820 + (8820 * 0.2) = 10\ 584$$

$$\text{HTVA} \times (1+t) = \text{T.T.C}$$

$$8820 * (1.2) = 10\ 584$$

$$\rightarrow \text{Donc HTVA} = \text{T.T.C} / (1+t).$$

$$8820 = 10\ 584 / 1.2$$

1- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

1-3. Les taux de TVA.

- *La T.V.A. frappe la plupart des produits ou services vendus au Maroc à des taux différents :*

20% : taux normal;

14% : opérations de transport, électricité, thé et les courtiers d'assurance;

10% : opérations de banque, de bourse, hôtelières, restauration, carburant;

7% : les fournitures scolaires, lait, eau, les produits pharmaceutiques.

1- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

1-4 Mécanisme comptable.

- La **TVA facturée** constitue, pour le **vendeur**, une **dette** envers l'Etat à comptabiliser au crédit du compte :

4455- Etat TVA facturée.

- Les entreprises (**l'acheteur**) paient la TVA à leurs fournisseurs.
- Cette TVA payée est appelée **TVA récupérable** car elle constitue une **créance** sur l'État. Elle est à comptabiliser au débit du compte :

3455-Etat TVA récupérable. (2 Cas)

1- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

- Pour le compte 3455, il faut distinguer deux cas :

Cas 1.

34551 Etat TVA récupérable sur les immobilisations.

- Lorsque l'opération porte sur une immobilisation de la classe 2.

Cas 2.

34552 Etat TVA récupérable sur les charges.

- Lorsque l'opération porte sur une charge de la classe 6.

1- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Exemple.

- 08/10 : ventes de marchandises à crédit au client « Redouane » comme suit :
- MB 40000 Dh, remise 10%, escompte 2%, TVA 20%, (facture n°: 5435).
- On vous demande de dresser la facture et de journaliser chez le fournisseur et chez le client « Redouane ».

Facture n°: 5435

Facture 5435	
MB	40000
REM 10%	- 4000
NC	36000
ESC 2%	- 720
NF	35280
TVA 20%	+ 7056
NET à PAYER (TTC)	42336

Pour le fournisseur

08/10

3421	Clients	42336	
6386	Escomptes accordés	720	
7111	ventes de M/SES		36000
4455	Etat TVA facturée		7056

Pour le client

08/10

6111	Achats de M/SES	36000	
34552	Etat TVA récup/CH	7056	
7386	Escomptes obtenus		720
4411	Fournisseurs		42336

1- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Exemple.

- 10/09 : ventes de marchandises à l'entreprise SMETRAC comme suit :
- MB 80000 Dh, remise 15%, escompte 2%, TVA 20%, (facture n°: 1972).
- Cette vente est réglée 4/5 par chèque bancaire non remis à la banque et le reste à crédit.
- On vous demande de dresser la facture et de journaliser chez le fournisseur et chez le client.

Facture n° :1972.

Facture 1972	
MB	80000
REM 15%	- 12000
NC	68000
ESC 2%	- 1360
NF	66640
TVA 20%	+ 13328
NET à PAYER (TTC)	79968

$$\text{TTC} \times \frac{4}{5} = 63\,974,40$$

$$\text{TTC} \times \frac{1}{5} = 15\,993,60$$

Chez le fournisseur.

10/09

3421	Clients	15993,60	
6386	Escomptes accordés	1360	
5111	Chèques en portefeuilles	63 974,40	
7111	ventes de M/SES		68000
4455	Etat TVA facturée		13328

Chez le client.

10/09

6111	Achats de M/SES	68000	
34552	Etat TVA récup/CH	13328	
4411	Fournisseurs		15993,60
7386	Escomptes obtenus		1360
5141	Banque		63974,40

1- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

1-5 Déclaration de la TVA.

- Les entreprises ne reversent à l'État que la différence entre la TVA Facturée et la TVA récupérable, soit :

$$\text{TVA DUE} = \text{TVA FACTURÉE (COLLECTEE)} - \text{TVA RÉCUPÉRABLE (DÉDUCTIBLE)}.$$

Remarque :

- Si la TVA collectée est inférieure à la TVA déductible, l'entreprise dispose d'un **crédit de TVA** qu'elle peut reporter sur le montant à payer suivant.

$$\text{TVA DUE} = \text{TVA FACTURÉE (COLLECTEE)} - \text{TVA RÉCUPÉRABLE (DÉDUCTIBLE)} - \text{CRÉDIT DE TVA}.$$

1-5 Déclaration de la TVA.

1-5-1 Principe.

- La déclaration de la TVA est établie par l'entreprise :
 - Mensuellement** si le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 1.000.000,00 DH.
 - Trimestriellement** si le chiffre d'affaires annuel est strictement inférieur à 1.000.000,00 DH.
- Elle consiste à déterminer le montant de TVA « due » que l'entreprise doit verser à l'Etat.
- Ceci est à déterminer après avoir récupéré l'ensemble de la TVA payée sur ses achats.

1-5 Déclaration de la TVA.

- La TVA sur **immobilisations** est récupérée sur la TVA collectée du **mois même** de la déclaration (ou du trimestre même de cette déclaration). « pas de décalage ».
- Pour la TVA sur **charges** du mois N, elle est par contre récupérée sur la TVA collectée du mois (N+1). « la règle du décalage d'un mois avant 2014 ».
- En cas de déclaration trimestrielle, la TVA sur **charges** du troisième mois du trimestre est récupérée sur la TVA collectée du trimestre toujours selon la règle du décalage d'un mois.

1-5 Déclaration de la TVA.

- En conséquence, la TVA à déclarer est calculée selon les formules suivantes :
- *Cas de déclaration mensuelle.*

$$\begin{aligned} \text{TVA due du (Mois N)} = & \\ & \text{TVA facturée « collectée » (Mois N) -} \\ & \text{TVA récupérable « déductible » /} \\ & \text{immobilisations (Mois N) -} \\ & \text{TVA récupérable / charges (Mois N-1) -} \\ & \text{Crédit de TVA.} \end{aligned}$$

1-5 Déclaration de la TVA.

- *Cas de déclaration trimestrielle.*

$$\begin{aligned} & \text{TVA due du (Mois N, N+1, N+2) =} \\ & \text{TVA facturée « collectée » (Mois N, N+1, N+2) –} \\ & \text{TVA récupérable « déductible » / immobilisations} \\ & \text{(Mois N, N+1, N+2) – TVA récupérable / charges} \\ & \text{(Mois N-1, Mois N, N+1) –} \\ & \text{Crédit de TVA.} \end{aligned}$$

1-5 Déclaration de la TVA.

- **Précisions.**
- La **TVA due** est une **dette** à régler à l'Etat avant le 20 du mois suivant la période de déclaration. (Appliquer à partir de la loi de Finance 2010.)
- Le **Crédit de TVA** est une **créance** sur l'Etat que l'entreprise peut récupérer au moment des déclarations postérieures.
- La règle du décalage d'un mois, **pour la TVA récupérable / charges**, n'est plus en application selon la nouvelle réglementation (à partir de 2014).

1-5-2 Traitement Comptable.

En cas de TVA due (déclaration mensuelle)

4455	Etat TVA facturée (Mois N)	X } A	
34551	Etat TVA récup/immo (Mois N)		X
34552	Etat TVA récup/char (Mois N-1)		X
3456	Etat crédit de TVA (Mois N-1)		X
4456	Etat TVA due (Mois N)		A - B
Suivant déclaration de N			

1-5-2 Traitement Comptable.

En cas de crédit de TVA (déclaration mensuelle)

4455	Etat TVA facturée (Mois N)	X } A	
3456	Etat crédit de TVA (Mois N)	(B-A)	
34551	Etat TVA récup/immo (Mois N)	X	B
34552	Etat TVA récup/char (Mois N-1)	X	
3456	Etat crédit de TVA (Mois N-1)	X	

Exercice.

- Dans une entreprise, on vous communique les éléments suivants : (voir tableau)

ELEMENTS	JANVIER	FEVRIER
TVA facturée (collectée)	120 000	100 000
TVA récup / IMMO (Déductible)	30 000	25 000
TVA récup / charges	60 000	75 000
Crédit de TVA	5 000	

1. Etablir la déclaration de Février.
2. Comptabiliser cette déclaration.
3. Comptabiliser le paiement de la TVA de Février, effectué le 19/03 par chèque bancaire n° SA112345.

Rappel.

TVA due du (Mois N) =
TVA facturée « collectée » (Mois N) –
TVA récupérable « déductible » /
immobilisations (Mois N) –
TVA récupérable / charges (Mois N-1) –
Crédit de TVA(Mois N-1).

Solution.

1. Déclaration de Février :

- TVA collectée de Février = 100 000
- TVA déductible / immo de Février = - 25 000
- TVA déductible / charges de Janvier = - 60 000
- Crédit de TVA (janvier) = - 5000

TVA à payer (TVA due) = 10 000.

ELEMENTS	JANVIER	FEVRIER
TVA facturée (collectée)	120 000	100 000
TVA récup / IMMO (Déductible)	30 000	25 000
TVA récup / charges	60 000	75 000
Crédit de TVA	5 000	

Rappel.

4455	Etat TVA facturée (Mois N)	X } A	
34551	Etat TVA récup/immo (Mois N)	X	B
34552	Etat TVA récup/char (Mois N-1)	X	
3456	Etat crédit de TVA (Mois N-1)	X	
4456	Etat TVA due (Mois N)		A - B

Suivant déclaration de N

2. Traitement comptable.

		29/02	
4455	Etat TVA facturée (fév)	100 000	
34551	Etat TVA récup/IMMO (fév)		25 000
34552	Etat TVA récup/char (jan)		60 000
3456	Etat crédit de TVA (jan)		5 000
4456	Etat TVA due (fév)		10 000
	Constatation de la TVA de (fév)		

3- Paiement de la TVA de février.

		19/03		
4456	Etat TVA due		10000	
5141		Banque		10000
		Paiement de la TVA de fév		

Exemple de déclaration sans décalage.

- Règle générale :

□ TVA due (ou crédit de TVA) du Mois N =
TVA facturée (Mois N)

- TVA récupérable/immobilisations (Mois N)
 - TVA récupérable/charges (Mois N)
 - Crédit de TVA (Mois N-1) (éventuel).

Exemple de déclaration sans décalage.

	Janvier	février
TVA facturée	120 000	160000
TVA récup/Immo	30000	25000
TVA récup/charges	60000	75000
Crédit de TVA	10000	

Travail à faire:

- 1- Etablir la déclaration de février
- 2- Comptabiliser cette déclaration
- 3- Comptabiliser le paiement de la TVA de février, effectué le 19/03 par chèque bancaire.

Exemple de déclaration sans décalage.

- 1 - TVA due (ou crédit de TVA) du Mois Février =**
TVA facturée (Mois Février)
- TVA récupérable/immobilisations (Mois Février)
 - TVA récupérable/charges (Mois Février)
 - Crédit de TVA (Mois Janvier) (éventuel).
- TVA due (ou crédit de TVA) du Mois Février =**
160000 - 25000 - 75000 - 10000 = 50000.

Exemple de déclaration sans décalage.

2-Traitement comptable

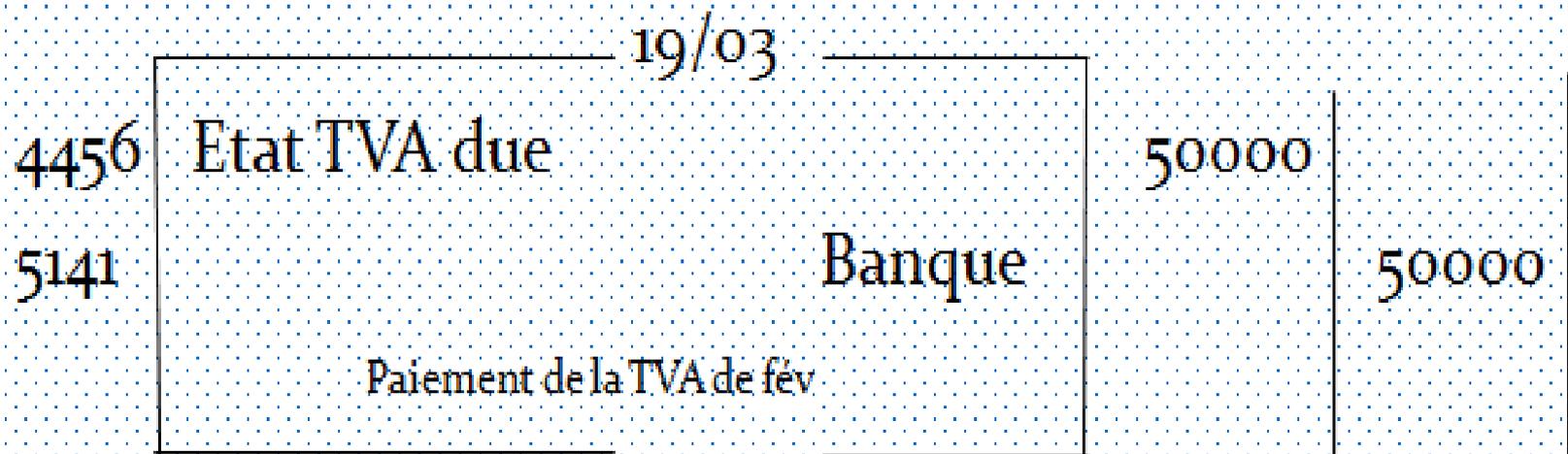
TVA due du mois Fév= 160000 -25000 - 75000- 10000 = 50000.

		29/02	
4455	Etat TVA facturée (Fév)	160000	
34551	Etat TVA récup/Immob (Fév)		25000
34552	Etat TVA récup/Char (Fév)		75000
3456	Etat crédit de TVA (Jan)		10000
4456	Etat TVA due (Fév)		50000
	Constatation de la TVA due (fév)		

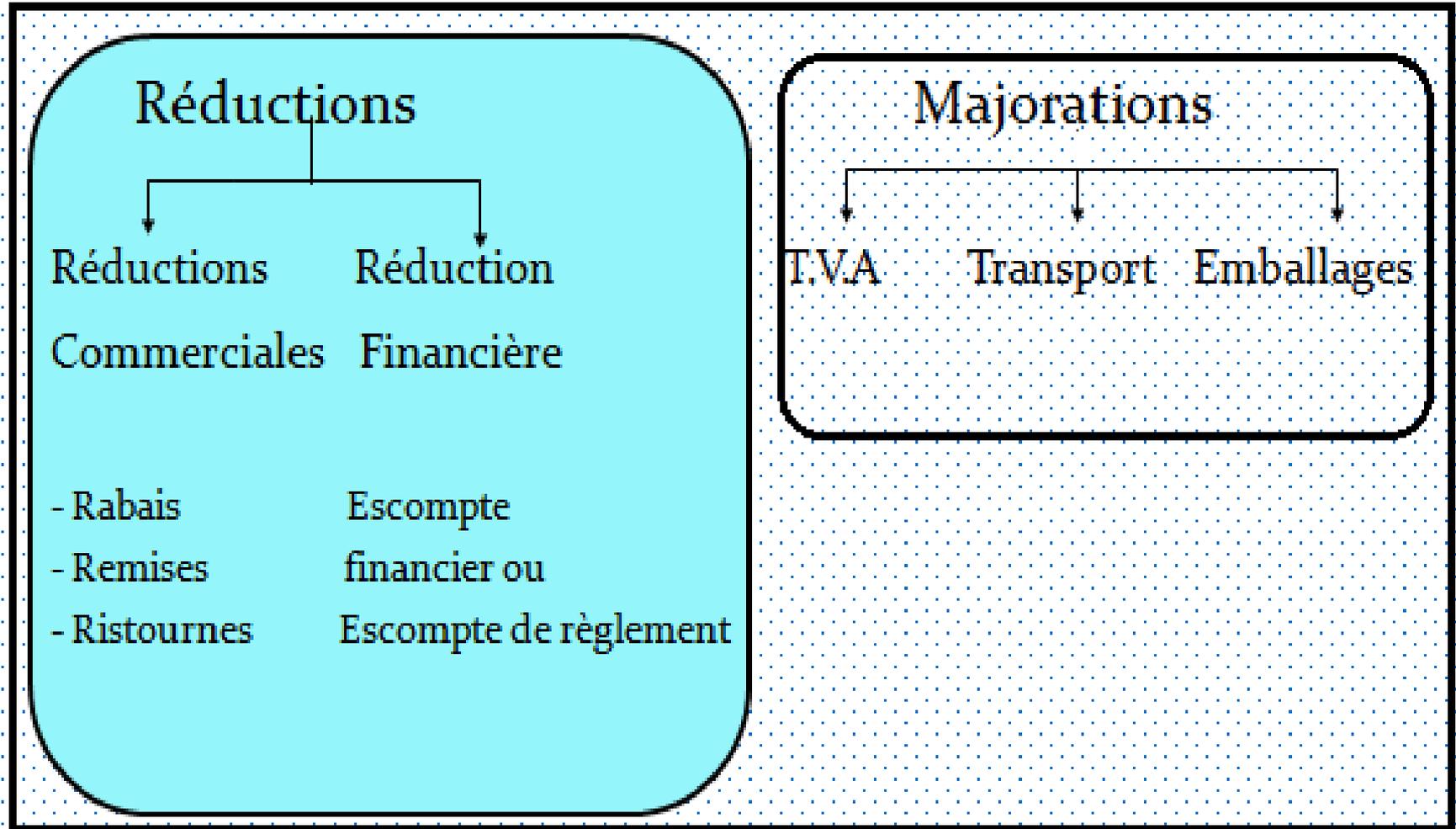
Exemple de déclaration sans décalage.

3-Paiement de la TVA de février.

La TVA de février sera payée le 19 mars



Présentation d'une facture (Majorations).



2. Le transport.

2-1 Transport assuré par un tiers transporteur (transport débours).

Déboursier : sortir de sa bourse çad dépenser.

2-2 Transport assuré par les propres moyens de l'entreprise (transport forfaitaire).

Forfait : arrangement entre les deux parties.

2. Le transport.

2-1 Transport assuré par un tiers transporteur (transport débours).

- L'entreprise récupère exactement le prix qu'elle a payé, pour le compte du client, à un transporteur.
- Dans ce cas le montant demandé constitue pour le fournisseur une diminution de charges.
- Le taux de la TVA est de 14%. (service transport et pas à 20%).

2. Le transport.

□ Le traitement comptable se réalise en deux étapes comme suit :

1. *Première étape :*

- Comptabilisation du **transport** par le fournisseur au débit du compte : **61426 Transport/vente**,
- Et de **la TVA** au débit du compte :
34552 Etat TVA récup/charge,
- Et puis créditer **le compte de trésorerie** correspondant.

2. *Deuxième étape :* Lors de la comptabilisation de la vente, le fournisseur va créditer les comptes **61426 et 34552**.

2. Le transport.

Exemple.

- 15/04 : vente à crédit de marchandises au client SALAH comme suit :
- MB : 25000, remise 5%, TVA 20%, transport réglé en espèces 500, TVA/port 14%.

TAF.

- On vous demande de dresser les factures correspondantes et de comptabiliser chez le fournisseur et chez le client SALAH.

Facture de transport	
Transport	
TVA 14%	
Net à payer	

Facture de vente F1.	
MB	
Rem 5%	
NC	
TVA 20%	
Transport	
TVA 14%	
Net à payer (TTC)	

Solution.

Chez le fournisseur (Etape 1).

Facture de transport	
Transport	500
TVA 14%	70
Net à payer	570

		15/04		
61426	Transport/ventes		500	
34552	Etat TVA récup/CH		70	
5161		caisse		570

Solution.

Facture de vente F1.	
MB	25000
Rem 5%	- 1250
NC	23750
TVA 20%	+ 4750
Transport	+ 500
TVA 14%	+ 70
Net à payer (TTC)	29070

Solution.

Pour le fournisseur (Etape 2):

		15/04		
3421	Clients		29070	
7111	Ventes de M/SES			23750
4455	Etat TVA facturée			4750
61426	Transport sur ventes			500
34552	Etat TVA récup/charges			70
Facture F1.				

Pour le client:

		15/04		
6111	Achats de m/ses		23750	
61425	Transport/achats		500	
34552	Etat TVA récup/charges		4820	
4411	Fournisseurs			29070

2. Le transport.

2-2 Transport assuré par les propres moyens de l'entreprise (Transport forfaitaire).

- L'entreprise estime le montant du transport.
- Le montant demandé constitue pour le fournisseur un produit accessoire qui s'ajoute aux autres produits d'exploitation.

2-2 Transport assuré par les propres moyens de l'entreprise (Transport forfaitaire).

- Dans ce cas, le produit du transport est à comptabiliser au crédit du compte :
71276 ports frais et accessoires facturés.
- Pour la TVA, on applique le taux applicable pour l'activité principale de l'entreprise.
(Généralement 20% selon la règle : l'accessoire suit le principal).

2-2 Transport assuré par les propres moyens de l'entreprise (Transport forfaitaire).

Exemple.

- Le 28/06 : ventes de marchandises au client Hamza à crédit comme suit :
- MB 28000, remise 4%, transport forfaitaire 400, TVA 20%, facture n°1586.

TAF.

- Passer les écritures nécessaires chez le fournisseur et chez le client Hamza après avoir dresser la facture.

Solution.

Facture n°1586	
MB Rem 4%	
NC Transport	
Montant HT TVA 20%	
NET à PAYER TTC	

Solution.

Facture n°1586	
MB	28000
Rem 4%	- 1120
NC	= 26880
Transport	+ 400
Montant HT	= 27280
TVA 20%	+ 5456
NET à PAYER TTC	= 32736

Solution.

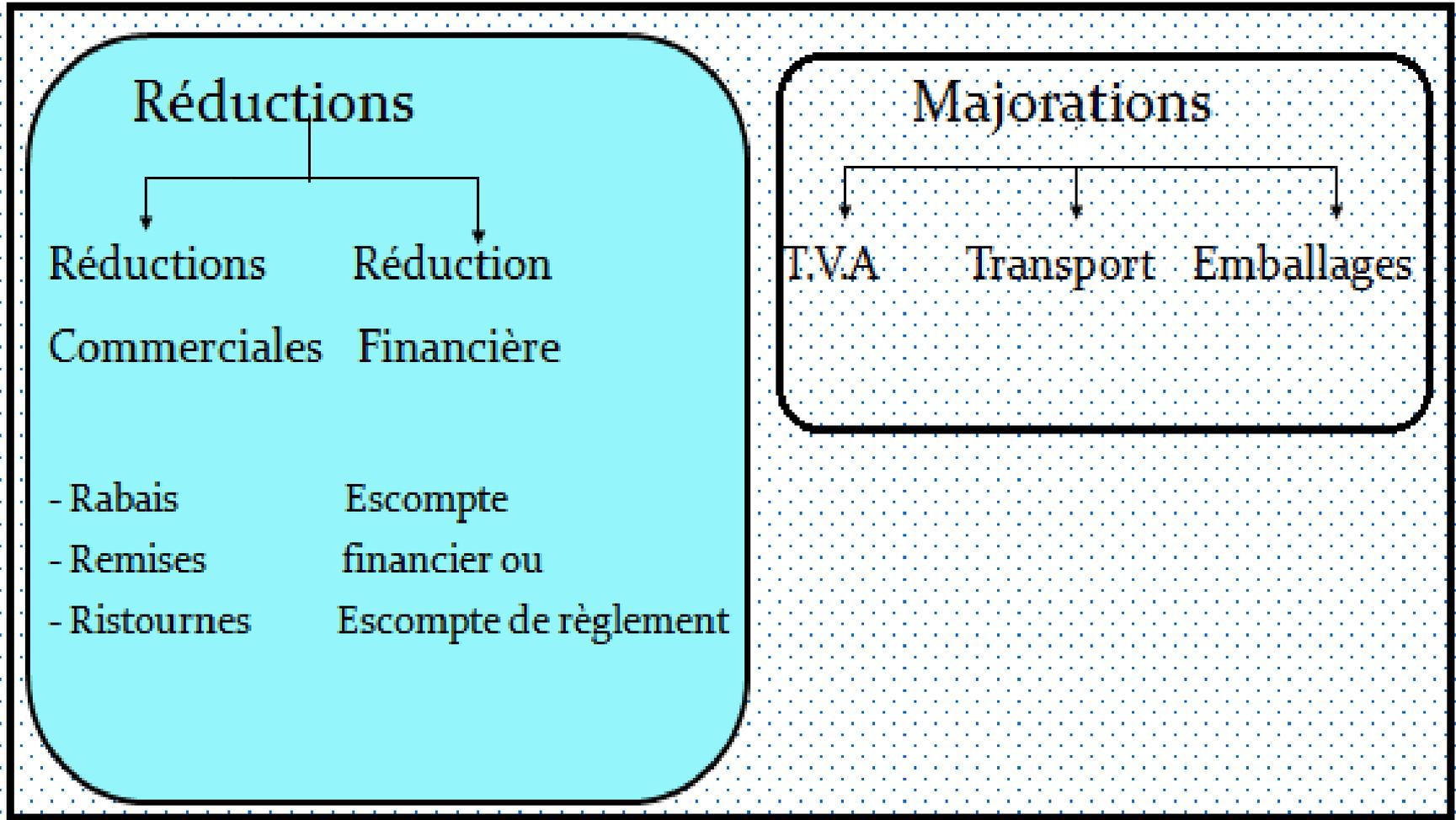
Pour le fournisseur.

		28/06		
3421	Clients		32736	
7111	Ventes de M/SES			26880
71276	Ports et frais accessoires			400
4455	Etat TVA facturée			5456
Facture n°1586				

Pour le client.

		28/06		
611	Achats de M/ses		26880	
61425	Transport/achats		400	
34552	Etat TVA récup/CH		5456	
4411	Fournisseurs			32736
Facture n°1586				

Présentation d'une facture (Majorations).



3 – Les emballages (Consignation).

- Dans une opération de consignation, le vendeur reste propriétaire des emballages.
- Les consignations peuvent être faites hors taxes ou TVA comprises.

3 – Les emballages (Consignation).

3-1 Enregistrement des consignations.

Pour le client.

3413	Ers créance pour Emb et mat à rendre	X	
4411	Fournisseurs		X

Pour le fournisseur.

3421	Clients	X	
4425	Clt dettes pr Emb et mat consigné		X

3 – Les emballages (Consignation).

3-2 Enregistrement des déconsignations.

On passe l'écriture inverse de celle de la consignation.

Pour l'acheteur.

4411	Fournisseurs	X	
3413	Frs-créances pr emb et mat à rend		X

Pour le fournisseur.

4425	Clt dettes pr emb	X	
3421	Clients		X

3 – Les emballages (Consignation).

3-2 Enregistrement des déconsignations.

Lorsque les prix de reprise sont inférieurs aux prix de consignations, la différence représente pour l'acheteur une charge (Malis) et pour le fournisseur un produit (Bonis).

Pour l'acheteur.

4411	Fournisseurs	somme rendue (B)		prix emb. (A)
61317	Malis/emb rend	A-B		
3413	Frs-créances pr emb et mat à rend			

Pour le fournisseur.

4425	Cl't dettes pr emb	A		A-B
71275	Bonis/reprise d'emb consi			
3421	Clients	B		

3 – Les emballages (Consignation).

Exemple.

- Le 01/ 04 l'entreprise ATLAS envoie des marchandises à l'entreprise TAMIS comme suit :
- MB : 2500, TVA 20%.
- Emballages consignés : 5 caisses à 50 DH la pièce.

TAF. Présenter la facture (avec emballage hors TVA).

3 – Les emballages (Consignation).

Exemple.

Le 01/04: l'entreprise Atlas envoie à la société Tamis la facture suivante :

M/ses MB	2500
TVA 20%	500
TOTAL TTC	3000
Emba consignés (5 caisses X 50)	250
Net à payer	3250

Le 20/04: la société Tamis retourne les 5 caisses mais à 80% de leur valeur.

TAF .Enregistrer ces opérations chez le fournisseur et chez le client.

3 – Les emballages (Consignation).

Pour le fournisseur Atlas .

		01/04		
3421	Clients		3250	
7111	Ventes de m/ses			2500
4455	Etat TVA facturée			500
4425	Clts dettes pr emba consigné			250
		20/04		
4425	Clts dettes pr emba consigné		250	
3421	Clients			200
71275	Bonis/reprise d'emba con			50
	(5X 50) X 80% = 200			

3 – Les emballages (Consignation).

Pour le client Tamis .

		01/04	
6111	Achats de M/ses	2500	
34552	Etat TVA récup/CH	500	
3413	Frs-créances pr emb à rendre	250	
4411	Frs		3250
		20/04	
4411	Frs	200	
61317	Malis/emb rendus	50	
3413	Frs-créances pr emb à rendre		250

**Chapitre 2:
L'enregistrement
comptable des
opérations courantes
(Les règlements).**

Chapitre 2 : L'enregistrement comptable des opérations courantes (Les règlements).

I- Règlements en espèces ou par chèques

- 1- Règlement en espèces
- 2- Règlement par chèques

II- Le règlement par effets de commerce

- 1- Définition
- 2- Traitement comptable des effets de commerce

III- Les incidents de paiement des effets de commerce

- 1- La prorogation d'échéance
- 2- Avance de fonds
- 3- Les effets impayés.

I- Règlements en espèces ou par chèques.

1- Règlement en espèces :

Chez le fournisseur.				
5161	Caisse		X	
34..		Créances		X
7..	ou	Produits		X
51	ou	Trésorerie		X
Chez le client.				
44..	Dettes		X	
6..	Ou Charges		X	
51..	Ou Trésorerie		X	
5161		Caisse		X

I- Règlements en espèces ou par chèques.

2- Règlement par chèque :

Chez le fournisseur, on distingue les étapes suivantes:

La réception du chèque.

5111	Chèque en portefeuille	X		
34..	Créances		X	
7..	ou produits		X	

La présentation du chèque à l'encaissement.

5112	chèque à l'encaissement	X		
5111	Chèque en portefeuille		X	

La réception de l'avis de crédit de la banque.

5141	Banque	X		
5112	Chèque à l'encaissement		X	

En cas de virement bancaire, on débite directement le compte banque.

Chapitre 2 : L'enregistrement comptable des opérations courantes (Les règlements).

I- Règlements en espèces ou par chèques

- 1- Règlement en espèces
- 2- Règlement par chèques

II- Le règlement par effets de commerce

- 1- Définition
- 2- Traitement comptable des effets de commerce

III- Les incidents de paiement des effets de commerce

- 1- La prorogation d'échéance
- 2- Avance de fonds
- 3- Les effets impayés.

II- Le règlement par effets de commerce.

1- Définition.

- Un effet de commerce est un titre négociable représentant une créance payable à court terme .
- Les principaux effets de commerce sont :
 - Lettre de change ou traite (L.C).
 - Billet à ordre (B.O).

II- Le règlement par effets de commerce.

La lettre de change ou traite.

- C'est un écrit par lequel un créancier (***tireur***) demande à son débiteur (***tiré***) de payer à une date fixée (l'échéance) une somme déterminée à une personne ***bénéficiaire*** (fournisseur lui-même ou une autre personne).

Le billet à ordre.

- C'est un écrit par lequel un ***débiteur*** appelé ***souscripteur*** s'engage à payer la somme due à l'échéance à son ***créancier***.

Exemple d'une lettre de change ou traite.

		Order de Paiement: امر بالدفع		Date d'Échéance: تاريخ الإنتهاء	
Lettre de Change: كمبيالة N° AA 6912059 رقم		الرجاء تسديده عند حلول الأجل وذلك بتقيدده في ديونبة حسابنا مبلغ هذه الكمبيالة لأمر المستفيد Veuillez régler à l'échéance, par débet de mon compte le montant de cette lettre de change à l'ordre du bénéficiaire		Montant en chiffres: المبلغ بالأرقام 00	
Cachet et signature du Tiré le cas échéant: خاتم وتوقيع المسحوب عليه عند الإنتهاء		Centre cette LETTRE DE CHANGE stipulée SANS FRAIS. Veuillez payer la somme indiquée ci-dessous à l'ordre de: مقابل هذه الكمبيالة وهي بدون المصاريف الرجاء أداء المبلغ المذكور أدناه لطالما		Bénéficiaire: المستفيد	
Nom ou dénomination: الإسم أو التسمية Adresse ou siège: العنوان أو المقر		Lieu et date de création الإصدار: مكان وتاريخ الإصدار		Montant en lettres: المبلغ بالحروف	
Date de l'acceptation: تاريخ القبول Signature: التوقيع		La cause: السبب		Cachet et signature: خاتم وتوقيع Tireur: المسحوب عليه	
Bon pour aval en faveur de: على سبيل الضمان الإحتياطي للأداء		Nom ou dénomination: الإسم أو التسمية SYSTEME MEDICAL INGENIERIE MAROC - SYSTEMEDING SARL OPERATION TACHFINE TR 1 N° 24 40000 MARRAKECH		Compte n°: حساب رقم 0300 A 000000211 AGENCY: CASA HORIZONS Agence: 3, AVENUE NADOR POLO CASABLANCA Ville: CASABLANCA TEL.: 0522836860	
Prête dans rien inscrire dans la zone réservée à la lecture magnétique: لا يكتب أي شيء تحت هذا الخط		Droit de timbre: حقوق الرسم		00000000211A62	

Exemple d'une lettre de change ou traite.

SYMPHONIE 3 rue de l'usine 95000 ARGENTEUIL	Contre cette LETTRE DE CHANGE Stipulée SANS FRAIS Veuillez payée la somme indiquée ci dessous à l'ordre de : Symphonie	Mention LCR s'il y a lieu	
A Cergy ,	le		
Montant pour controle 1600,00	Date de création 23 mars 2010	Echéance 30 mai 2010	€ Montant 1600,00
RIB du TIRE			
300003 Code etalb	000110 Code guichet	00045489622 N de compte	05 Clé RIB
Nom et adresse du tiré			
Music shop 3 place Berlioz 92000 NANTERRE		DOMICILIATION BNP agence des cerclades 92000 nanterre	
		Signature du tireur	
<i>O. Tissier</i>		<i>M. Lemaire</i>	
ACCEPTATION OU AVAL ▲		Ne rien inscrire au dessous de cette ligne ▼	

Exemple d'un billet à ordre.

25 BILLET A ORDRE EN EURO

DOCUMENT A LECTURE OPTIQUE - SEULE L'ENCRE NOIRE OU BLEUE EST AUTORISEE
 Si composé à la main : en caractères d'imprimerie à l'intérieur des cases
 Si composé à la machine : une série ininterrompue de caractères par zone

Instructions particulières :

aval pour le compte du souscripteur
 signature(s), nom, adresse et qualité du (des) donneur(s) d'aval

lieu d'émission	date d'émission	échéance	montant en EUR et CENT
.....

A l'échéance mentionnée ci-dessus, je promets / nous promettons de payer contre ce billet à ordre la somme indiquée ci-dessous à :

.....

montant en lettres

EUR

En représentation de :

bénéficiaire
 nom et adresse :

numéro TVA : BE
 RC :

numéro TVA : BE
 payable au n° de compte-domiciliation
 signature(s), nom et qualité du (des) souscripteur(s)

numéro de référence dépositaire central	numéro de référence de la banque
.....

marque de référence lecture optique

II- Le règlement par effets de commerce.

- Les effets de commerce présentent trois avantages :
 - 1. *Un moyen de garantie*** de la créance à l'échéance : ils sont soumis à des règles juridiques très strictes.
 - 2. *Un moyen de paiement*** : endossement au profit d'un bénéficiaire.
 - 3. *Un moyen de financement*** : remise de l'effet à l'escompte auprès d'une banque.

2- Traitement comptable des effets de commerce.

2-1. Création d'un effet de commerce.

- La création d'un effet de commerce donne lieu aux écritures suivantes :

Chez le client :

On **crédite** le compte :

« 4415 fournisseur-effet à payer »

Par le débit du compte **« 4411 fournisseur »**.

Chez le fournisseur :

On **débite** le compte :

« 3425 client effets à recevoir »

Par le crédit du compte **« 3421 clients »**.

Exemple.

- Le **15/04** : l'entreprise ABC a envoyé à son client Salam la facture comme suit :
- Montant TTC : 9492 DH, TVA 20%, Port forfaitaire : 500 DH, Remise 5%.
- Le **20/04** : l'entreprise ABC tire sur Salam la lettre de change n°32 au 31/05.
- Le **23/04** : Salam accepte la LC n°32.
- **TAF.** Dresser la facture et passer les écritures nécessaires chez le fournisseur ABC et chez le client Salam.

Facture.

Montant brut :	<input type="text"/>
Remise 5% :	<input type="text"/>
NC :	<input type="text"/>
Port forfaitaire :	<input type="text" value="500"/>
Total HT :	<input type="text"/>
TVA 20% :	<input type="text"/>
Net à payer TTC :	9492

Facture.

Montant brut :	7800
Remise 5% :	390
NC :	7410
Port forfaitaire :	500
Total HT :	7910
TVA 20% :	1582
Net à payer TTC :	9492

Calcul des éléments de la facture.

□ On a : **MTTC = 9492.**

□ On sait que $MHTVA = MTTC / (1,20)$ (taux 20%).

□ Donc $MHTVA = 9492/1,20 \Rightarrow$ **MHTVA = 7910.**

□ On a aussi : $MHTVA - \text{Port forfaitaire} = NC.$

□ Donc : $7910 - 500 = 7410. \Rightarrow$ **NC = 7410.**

□ On sait que (Remise 5%) et : $NC = MB - (MB * 0,05),$
on va calculer ($MB = X$) sachant que $NC = 7410.$

□ Donc : $X - (X * 0,05) = 7410.$

□ $X * (1 - 0,05) = 7410,$ donc $X = 7410 / (1 - 0,05).$

□ $X = 7410 / 0,95 = 7800.$ Donc \Rightarrow **MB = 7800.**

Chez le fournisseur ABC.

3421	Client Salam	9492	
7111	Ventes de marchandises au Maroc		7410
71276	Port et frais accessoires		500
4455	Etat TVA facturée		1582
20/04 Aucune écriture			
3425	Clients-effets à recevoir	9492	
3421	Client Salam		9492

15/04

23/04

Chez le client Salam.

		15/04		
6111	Achats de M/ses		7410	
61425	Transports surachats		500	
34552	Etat TVA récup/CH		1582	
4411		Frs- ABC		9492
		20/04		
Aucune écriture				
		23/04		
4411	Frs- ABC		9492	
4415		Frs-effets à payer		9492

2-2 Circulation des effets de commerce.

2-2-1 Endossement au profit d'un tiers.

Principe

- Un effet de commerce peut être transmis par une simple mention apposée au verso, assortie de la signature de son auteur et suivie d'une remise matérielle du titre. L'ensemble de cette opération forme l'endossement.
- **Le signataire** : c'est-à-dire le client qui a signé, qui accepte ou qui souscrit l'effet au départ. *(Client)*
- **L'endosseur** : c'est-à-dire la personne qui a transféré la propriété de l'effet. *(Fournisseur)*
- **L'endossataire** : c'est-à-dire le bénéficiaire de l'endossement. *(Bénéficiaire)*

Traitement comptable.

Chez l'endosseur (Fournisseur du départ).

4411	Fournisseurs (bénéficiaire)	X	
3425	Clients-effets à recevoir		X

Chez l'endossataire (Bénéficiaire).

3425	Clients-effets à recevoir	X	
3421	Client		X

Chez le signataire (Client) : aucune écriture.

Exemple.

- Le 10/10 : l'entreprise **Jami** adresse à sa cliente **Nabila** la facture suivante :

Brut:	23400
Remise 5%:	1170
NC:	22230
TVA 20%:	4446
Net à payer:	26676

- Le 15/10 : **Nabila** souscrit le billet à ordre n°35 au 20 décembre.
- Le 20/10 : **Jami** endosse le billet à ordre n°35 à son fournisseur **Talbi**.
- TAF.** Passer les écritures comptables chez **Jami** (*Endosseur*), **Nabila** (*Signataire*) et **Talbi** (*Endossataire ou Bénéficiaire*).

Comptabilité de Jami.

		10/10		
3421	Client Nabila		26676	
7111	Ventes de M/ses au Maroc			22230
4455	Etat TVA facturée			4446
		15/10		
3425	Clients-effets à recevoir		26676	
3421	client Nabila			26676
		20/10		
4411	Frs Talbi		26676	
3425	Clients-effets à recevoir			26676

Comptabilité Nabila.

		10/10		
6111	Achats de M/ses		22230	
34552	Etat TVA récup/CH		4446	
4411	Frs Jami			26676
		15/10		
4411	Frs Jami		26676	
4415	Frs effets à payer			26676
		20/10		
	Aucune écriture			

Comptabilité Talbi.

		20/10		
3425	Clients-effets à recevoir		26676	
3421	Client Jami			26676

2-2-2 Escompte des effets de commerce.

- **L'escompte** est l'opération qui permet aux porteurs des effets de mobiliser c'est-à-dire **encaisser** la créance représentée par cet effet **avant son échéance**.
- L'effet escompté est cédé à un prix inférieur à sa valeur nominale. La différence entre le nominale et le prix de cession représente des frais d'escompte (AgiOS TTC) composés de :
 1. **L'intérêt** de l'argent avancé (taux d'escompte),
 2. **Une commission** bancaire qui correspond à la rémunération des services rendus,
 3. **La TVA** correspondants (au taux de 10%).

Traitement comptable.

1^{ère} étape: la remise à l'escompte.

Selon le plan comptable marocain: aucune écriture.

2^{ème} étape: réception des bordereaux d'escompte.

5141	Banque	X	
6315	Intérêts banc et /opér de fin	X	
6147	Services bancaires	X	
34552	Etat TVA récup/CH	X	
5520	Crédit d'escompte		X

3^{ème} étape: l'échéance de l'effet.

5520	Crédit d'escompte	X	
3425	Client-effet à recevoir		X

- Les intérêts sont calculés sur la base du nombre de jours qui séparent la date de remise à l'escompte et l'échéance de l'effet.

Exemple.

- Le **20/01/12** : l'entreprise **Systeme** a négocié avec sa banque la LC n°14 du nominal de 14000 tirée sur l'entreprise **Hayat** au **20/03 (l'échéance)**.
- Le **22/01** : l'entreprise **Systeme** reçoit le bordereau d'escompte : commission 45 (HT), taux d'intérêt 8% (**=>Intérêt bancaire : $[VN*n*t]/360j$**), TVA 10%.
 - 1- Compléter le bordereau et passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise **Systeme**.
 - 2- Passer les écritures nécessaires au journal de **Hayat** sachant que la banque lui a prélevé 30 DH (HT) de commission de domiciliation, TVA 10%.

Comptabilité de l'entreprise Système.

Bordereau d'escompte: LC n°14		Le 20 janvier 2012
Valeur nominal (1)		
Intérêt ($X \cdot X \cdot /360$)		
Commission		+
Total agios (HT)		=
TVA 10%		+
Agios TTC (2)		=
Net à votre crédit (1) - (2)		

Date de remise à l'escompte : 20 janvier.

Échéance de l'effet : 20 mars.

Janvier : 11J (20-31), février 28J, mars 20j.

Total : 59J.

Comptabilité de l'entreprise Système.

Bordereau d'escompte: LC n°14	Le 20 janvier 2012
Valeur nominal (1)	14000
Intérêt ($14000 \times 59 \times 8\% / 360$)	183,55
Commission	+ 45
Total agios (HT)	= 228,55
TVA 10%	+22,85
Agios TTC (2)	=251,4
Net à votre crédit (1) - (2)	13 748,6

Date de remise à l'escompte : 20 janvier

Échéance de l'effet : 20 mars.

Janvier : 11J (20-31), février 28J, mars 20j.

Total : 59J.

Traitement comptable.

20/01

Aucune écriture

22/01

5141	Banques	13748,6	
63115	Intérêts bancaires	183,55	
6147	Services bancaires	45	
34552	Etat TVA récup/CH	22,85	
5520	Crédit d'escompte		14000
		20/03	
5520	Crédit d'escompte	14000	
3425	Clients effets à recevoir		14000

Comptabilité de Hayat.

Avis débit LC n°14

Valeur nominale	14000
Commission (HT)	30
TVA 10%	3
Total à votre débit	14033

20/03

4415	Frs-effets à payer	14000	
6147	Services bancaires	30	
34552	Etat TVA récup/CH	3	
5141	Banque		14033

2-2-3- L'encaissement des effets de commerce.

1^{ère} étape : La remise à l'encaissement.

5113	Effets à encaisser ou à l'encaissement	X	
3425	Client-effets à recevoir		X

2^{ème} étape: Réception de l'avis de crédit.

5141	Banque	Nette	
6147	Services bancaires	Com	
34552	Etat TVA récup/Ch	TVA	
5113	Effets à encaisser ou à l'encaissement		VN

Exercice.

- Le **13/03**, l'entreprise « **Sabex** » remet à la BMCI, pour encaissement, un billet à ordre n°13 de 22000.
- Le **15/03**, la BMCI adresse le bordereau d'encaissement qui comporte un agio de 44 TTC. (TVA 10%).
- **TAF.** Après l'établissement du bordereau d'encaissement, passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise « **Sabex** ».

Bordereau d'encaissement B013

Valeur nominale (1) _____

Commission HT () _____

TVA 10% _____ + _____

Agios 10% (2) _____ = _____

Net à votre crédit (1)-(2) _____

Bordereau d'encaissement B013

Valeur nominale (1)	22000
---------------------	-------

Commission HT (44/1,1)	40
------------------------	----

TVA 10%	+ 4
---------	-----

Agios 10% (2)	=44
---------------	-----

Net à votre crédit (1)-(2)	21956
----------------------------	-------

Dans le journal de l'Entreprise Sabex.

		<u>13/03</u>	
5113	Effets à encaisser ou à l'encaissement	22000	
3425	Clients effets à recevoir		22000
	Remise à l'encaissements de l'effet n°13		
		<u>15/03</u>	
5141	Banque	21956	
6147	Services bancaires	40	
34552	Etat TVA récup/CH	4	
5113	Effets à encaisser ou à l'encaissement		22000
	Bordereau d'encaissement <u>B013</u>		

Chapitre 2 : L'enregistrement comptable des opérations courantes (Les règlements).

I- Règlements en espèces ou par chèques

- 1- Règlement en espèces
- 2- Règlement par chèques

II- Le règlement par effets de commerce

- 1- Définition
- 2- Traitement comptable des effets de commerce

III- Les incidents de paiement des effets de commerce

- 1- La prorogation d'échéance
- 2- Avance de fonds
- 3- Les effets impayés.

III- Les incidents de paiement des effets de commerce.

- Un certain nombre d'incidents peuvent survenir dans le règlement des effets de commerce liés à des difficultés de trésorerie du tiré ou du souscripteur.
- Dans ce cas plusieurs solutions sont possibles :
 - ❑ **1- *La prorogation d'échéance.***
 - ❑ **2- *Avance de fonds.***
 - ❑ **3- *Les effets impayés.***

1- La prorogation d'échéance.

Chez le fournisseur:

1^{ère} étape: l'annulation de l'ancien effet

3421	Clients		X	
3425		Clients-effets à recevoir		X

2^{ème} étape: création du nouvel effet.

3425	Clients-effets à recevoir		X	
3421		clients		X
7381		Intérêts et produits assimilés		X
61671		droits d'Enreg et de timbre		X
61451		Frais postaux		X
4455		Etat TVA facturée		X

Les intérêts sont calculés sur le nombre de jours qui séparent l'ancienne échéance et la nouvelle échéance.

Chez le client.

1^{ère} étape: annulation de l'ancien effet.

4415	Frs-effets à payer		X	
4411		Frs		X

2^{ème} étape: création du nouvel effet.

4411	Frs		X	
63115	Intérêts banc et/opér de fin		X	
61671	Droits d' Enreg et de timbres		X	
61451	Frais postaux		X	
34552	Etat TVA récup/Ch		X	
4415		Frs-effets à payer		X

Pour la TVA/intérêts de retard on applique, généralement, un taux de 20%.

2- Avance de fonds.

Chez le bénéficiaire de l'effet (Frs-tireur).

1^{ère} étape: avance de fonds.

3421	Clients		X	
51.		Trésorerie		X

2^{ème} étape: création du nouvel effet.

3425	Clients-effets à recevoir		X	
3421	Client			X
7381	Intérêts et Pdts assimilés			X
61671	Droits d'Enreg et de timbres			X
61451	Frais postaux			X
4455	Etat TVA facturée			X

2- Avance de fonds. (Suite)

3^{ème} étape: si l'effet a été escompté, on doit passer l'écriture suivante à la date d'échéance de l'ancien effet.

5520	Crédit d'escompte	X	
3425	Clients effets à recevoir		X

Chez le client.

1^{ère} étape: avance de fonds.

51..	Trésorerie		X	
4411	Frs			X

2^{ème} étape: création du nouvel effet.

4411	Frs		X	
63115	Intérêts banc et /opér de fin		X	
61671	Droits d'enreg et de timbres		X	
61451	Frais postaux		X	
34552	Etat TVA récup / ch		X	
4415	Frs-effets à payer			X

3- Les effets impayés.

- C'est le cas où l'effet n'a pas été payé au moment de sa présentation à l'encaissement.
- Le porteur d'un effet impayé peut réclamer à son débiteur :
 - Le nominal de l'effet,
 - Les intérêts de retard à partir de la date d'échéance,
 - Et divers frais.
- Les écritures comptables types dépendent des trois différents cas suivants :

3- Les effets impayés.

- ❑ 3.1 - L'effet impayé a été présenté par le ***tireur*** lui-même.
- ❑ 3.2 - L'effet impayé a été présenté par un ***tiers*** s'il a été endossé.
- ❑ 3.3 - L'effet impayé a été présenté par un ***établissement financier*** lors d'une remise à l'encaissement ou à l'escompte.

3-1 L'effet est présenté à l'encaissement par le tireur ou bénéficiaire.

Exemple.

- Le 15 octobre, l'entreprise « **Hafid-line** » présente au souscripteur « **Ayachi** » un billet à ordre n°5 échu de 6000 DH.
- **Ayachi** refuse de payer.
- Le 18 octobre, **Hafid-line** fait dresser un protêt (acte dressé par un huissier) faute de paiement dont le coût est de 450 DH.
 - 1- Passer les écritures au journal **Ayachi**.
 - 2- Passer les écritures au journal **Hafid-line**.

Chez le souscripteur Ayachi.

Aucune écriture, la dette continue à figurer au crédit du compte 4415 fournisseurs effets à payer en attendant le dénouement, amiable ou judiciaire du litige.

Chez Hafid-line.

		18/10		
3421	Client Ayachi		6450	
3425	Clients-effets à recevoir			6000
5161	Caisse			450

3-2 L'effet est présenté à l'encaissement par un tiers endossataire.

Exemple.

- Le 17/02 : **Jalila** tire sur **Kart** une lettre de change n°17 de 17000 DH au 30 mars. La (LC) est acceptée le jour même.
- Le 20/02 : la lettre de change n°17 est endossée à **Saiselec**.
- Le 30/03 : **Kart** refuse de payer **Saiselec**.
- Le 02/04 : **Saiselec** se retourne contre **Jalila** et lui réclame le nominal augmenté de 300 DH de frais de protêt.

Journal Jalila.

		17/02		
3425	Clients-effets à recevoir		17000	
3421	Client Kart			17000
	<i>Acceptation LC n°17</i>			
		20/02		
4411	FRS Saiselec		17000	
3425	Clients-effets à recevoir			17000
	<i>Endossement LC n°17</i>			
		02/04		
3421	Client Kart		17300	
4411	Frs Saiselec			17300
	<i>LC retournée par Saiselec</i>			

Journal de Saiselec.

		20/02		
3425	Clients-effets à recevoir		17000	
3421	Client Jalila			17000
	<i>LC n°17 acceptée</i>			
		02/04		
3421	Client Jalila		17300	
3425	Clients-effets à recevoir			17000
5161	Caisse			300
	<i>LC n°17 retournée</i>			

Journal de Kart.

		17/02		
4411	Fournisseur Jalila		17000	
4415	Frs-effets à payer			17000
	<i>Acceptation LC n°17</i>			

3-3. L'effet impayé présenté par un établissement financier lors d'une remise à l'encaissement ou à l'escompte.

1. On constate l'impayé = VN et les frais d'impayé.
(Avis de débit)
2. On détermine les intérêts à partir de la 1^{ère} échéance et jusqu'à la 2^{ème} échéance et les frais supportés par le souscripteur (le client).
(Annulation de l'effet impayé)
3. On crée un nouvel effet = VN2 (ou bien le client réglera par chèque). *(Création du nouvel effet)*

Exemple.

- Le 02/05 : l'entreprise « Salmaloc » reçoit un avis d'impayé de sa banque concernant l'effet N°10 : VN = 12000, escompté le 04/04 et échu le **30/04**.
- L'avis de débit comprend :

Nominal LC 10	12000
Frais	30
TVA (10%)	3
Net à votre débit	12033

- Le 02/05 : l'entreprise Salmaloc reçoit un avis d'impayé de sa banque concernant l'effet N°10 : VN = 12000, escompté le 04/04 et échu le **30/04**.
- L'avis de débit comprend :

Nominal LC10	12000
Frais	30
TVA (10%)	3
Net à votre débit	12033

- Le 07/05 : l'entreprise tire un autre effet N°11 payable le **24/05**, accepté par son client. Le montant égal au : nominal 12000, intérêts 14% et TVA 20%. **Comptabiliser chez Salmaloc.**

Chez l'entreprise Salmaloc (constatation de l'impayé).

02/05

5520	Crédit d'escompte	12000	
6147	Service bancaire	30	
34552	Etat-TVA récup/ch	3	
5141	Banque		12033
	<i>Avis de débit: l'impayé N°10</i>		

02/05

3421	Clients	12033	
3425	Clients-effets à recevoir		12000
6147	Service bancaire		30
34552	Etat-TVA récup/Ch		3
	<i>Annulation de l'effet impayé N°10</i>		

Chez l'entreprise Salmaloc (création du nouvel effet).

Nominal LC ¹⁰	12000
Intérêts $12000 \times 14\% \times 24/360$	112
TVA (20%)	22,40
Frais (serv ban + TVA)	33
Valeur nominale effet N°11	12167,40

		07/05	
3425	Clients-effets à recevoir	12167,40	
3421	Clients		12000
7381	Intérêts et produits assimilés		112
4455	Etat TVA facturée		22,40
6147	Service Bancaire		30
34552	Etat-TVA récup/ch		3
<i>Traite N°11 acceptée au 24/05</i>			

**Merci de votre
attention.**

(Fin Partie I.)